



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 14 janvier 2003**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absence motivée: M. le conseiller Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2003-01-001

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JANVIER 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, d'ouvrir la séance régulière du mois de janvier 2003.

2003-01-002

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 DÉCEMBRE 2002, 16 DÉCEMBRE 2002 (AJOURNEMENT) ET 16 DÉCEMBRE 2002 (SPÉCIALE)

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 10 décembre 2002, 16 décembre 2002 (ajournement) et 16 décembre 2002 (spéciale), copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2003-01-003

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 10 DÉCEMBRE 2002, 16 DÉCEMBRE 2002 (AJOURNEMENT) ET 16 DÉCEMBRE 2002 (SPÉCIALE)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 10 décembre 2002, 16 décembre 2002 (ajournement) et 16 décembre 2002 (spéciale).



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-01-004

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de décembre 2002 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2003-01).

2003-01-005

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2002 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2003-01).

2003-01-006

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de décembre 2002 conformément au Règlement numéro 716.

2003-01-007

SUJET: ADHÉSION 2003 À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET AU CENTRE DE RESSOURCES MUNICIPALES EN RELATIONS DU TRAVAIL ET RESSOURCES HUMAINES

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'adhésion 2003 à l'Union des municipalités du Québec. Que la cotisation annuelle, au montant de 3 142,02 \$, toutes taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.

D'autoriser l'adhésion 2003 au Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines. Que la cotisation annuelle, au montant de 4 121,35 \$, toutes taxes incluses, soit imputée au poste budgétaire 02-160-00-419.

2003-01-008

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR FRANÇOIS BOYER

Considérant la demande de monsieur François Boyer, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 16 décembre 2002 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur François Boyer est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur François Boyer – Journalier – Division entretien, un congé sans solde du 30 juin au 19 décembre 2003 inclusivement selon sa demande déposée.

2003-01-009

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MARTIN MÉNARD

Considérant la demande de monsieur Martin Ménard, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde, pour la période du 23 juin 2003 au 19 décembre 2003 inclusivement, déposée au bureau de la direction générale le 13 décembre 2002 ;

Considérant le congé sans solde de madame Luce Gagnon pour la période du 17 septembre 2002 au 23 juin 2003 inclusivement ;

Considérant l'article 23 e) de la convention collective de travail en vigueur ;

Considérant l'article 1 de l'annexe « G » de la convention collective de travail signée le 15 octobre 1990, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande de congé sans solde de monsieur Martin Ménard telle que déposée parce que non conforme à la convention collective de travail en vigueur.

2003-01-010

SUJET: AUTORISATION À PARTICIPER AU COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Michel Perrier, directeur général, et monsieur Michel Bernier, directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie, à participer au colloque sur la sécurité civile sous l'égide du Ministère de la Sécurité publique les 25 et 26 février 2003 à Québec.

D'autoriser une dépense de 325 \$ taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-311.

2003-01-011

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2002 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2003-01-012

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2002-12 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-01-013

SUJET: DÉPÔT DU BUDGET 2003 DU CIT LA PRESQU'ÎLE ET
AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE
PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du budget 2003 du CIT La Presqu'île et
d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour
l'année 2003 au montant de 10 103 \$ imputé au poste budgétaire
02-370-00-925.

2003-01-014

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés
des commissions du conseil municipal:

Commission administrative : (aucune)

Commission de développement et de services aux citoyens :
(aucune)

Commission de sécurité publique :

- 9 décembre 2002

Commission technique:

- 16 décembre 2002

Comité consultatif d'urbanisme : (aucune)

2003-01-015

SUJET: RÉCLAMATION DE MADAME LUCIE LAFLAMME ET
MONSIEUR JOËL POULIOT – ÉVÉNEMENT DU 4 NOVEMBRE
2002

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte de la correspondance, telle que déposée, des
experts en sinistre Trans-Québec inc., représentant les assureurs
de la Ville, datée du 12 décembre 2002, relativement à la
réclamation de madame Lucie Laflamme et monsieur Joël Pouliot,
43 rue du Boisé-du-Parc, Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-01-016

SUJET: RÉCLAMATION DE MADAME FRANCE BOUTHILLIER ET
MONSIEUR MARK HARVEY, ÉVÉNEMENT DU 5 NOVEMBRE
2002

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte de la correspondance, telle que déposée, des experts en sinistre Trans-Québec inc., représentant les assureurs de la Ville, datée du 12 décembre 2002, relativement à la réclamation de madame France Bouthillier et monsieur Mark Harvey, 38 rue du Boisé-du-Parc, Pincourt.

2003-01-017

SUJET: RÉCLAMATION DE MONSIEUR CLINTON KING, ÉVÉNEMENT
DU 5 NOVEMBRE 2002

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte de la correspondance, telle que déposée, des experts en sinistre Trans-Québec inc., représentant les assureurs de la Ville, datée du 9 décembre 2002, relativement à la réclamation de monsieur Clinton King, 347 boulevard Cardinal-Léger, Pincourt.

2003-01-018

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – JANVIER 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les factures d'honoraires professionnels suivantes :

GROUPE CONSEIL GENIVAR

Pour le projet SGU-02-02, la somme de 51 767,46 \$ représentant le paiement des factures n^{os} 5831, 5836, 5840, et 5841 pour la modification des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux sur le boulevard Pincourt.

LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.

Pour le projet SGU-02-02, la somme de 550 884,56 \$ représentant le paiement du décompte progressif n^o 3 pour les services municipaux sur le boulevard Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

LEGAULT TRUDEAU ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

Pour le projet SGU-02-02, la somme de 3 278,21 \$ représentant le paiement de la facture n° 36557 pour les relevés et le piquetage nécessaires à l'exécution des travaux sur le boulevard Pincourt.

INSPEC-SOL INC.

Pour le projet SGU-02-02, la somme de 7 266,71 \$ représentant le paiement de la facture n° 12264 pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux sur le boulevard Pincourt.

Que toutes ces dépenses soient imputées au règlement numéro 735.

2003-01-019

SUJET: AUTORISATION – HIVER EN FÊTE 2003

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de l'activité "Hiver en fête" au parc Olympique, le samedi 1^{er} février 2003 et de permettre les activités suivantes:

- campement scout avec feu de joie
- tours de motoneige
- tours de traîneaux de chevaux (circuit routier)
- tours de traîneaux de chiens
- vente d'articles promotionnels
- vente d'aliments préparés
- mini-ferme
- circulation et stationnement de véhicules de service

2003-01-020

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 814164,
MINUTE 5316 – LOTS 2 922 741 ET 2 922 742 – RUE DU
SENTIER ET RUE DALCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner, tel que présenté, le plan de subdivision n° 814164, minute 5316, en date du 26 novembre 2002, soit les lots projetés 2 922 741 et 2 922 742 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c. du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 50 et s'est terminée à 20 h 50.

2003-01-021

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2003

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 51, de lever la séance du 14 janvier 2003.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 11 février 2003**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2003-02-022

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE FÉVRIER 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de février 2003.

2003-02-023

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2003

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2003, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2003-02-024

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2003

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2003.

2003-02-025

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2003 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2003-02).

2003-02-026

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de janvier 2003 conformément au Règlement numéro 716.

2003-02-027

SUJET: INSCRIPTIONS AUX ASSISES 2003 DE L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'inscription de huit (8) délégués aux Assises 2003 de l'Union des municipalités du Québec.

Qu'une dépense de 9 344,72 \$ plus les taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

Qu'une dépense de 1 334,96 \$ plus les taxes applicables soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-311.

2003-02-028

SUJET: AVANCE DE FONDS / PARTICIPANTS AUX ASSISES 2003 DE
L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une avance de fonds de 600 \$ à chaque participant de la Ville de Pincourt aux Assises 2003 de l'Union des municipalités du Québec ;

Qu'un rapport accompagné de pièces justificatives et, le cas échéant, d'un chèque de remboursement de solde, soit déposé à la trésorière au plus tard le 23 mai 2003 ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Qu'à défaut d'un tel dépôt, la trésorière soit autorisée à rembourser à la Ville cette avance de 600 \$ chacun, à même la rémunération du participant à la période de paie suivant le 23 mai 2003 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311 et au poste budgétaire 02-135-00-311.

2003-02-029

SUJET: ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES SERVICES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant les recommandations de la direction générale et l'approbation de la commission administrative, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, le président de la commission administrative, monsieur Stéphane Boyer, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt l'addenda au contrat de travail du directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie.

2003-02-030

SUJET: INSTALLATION DE PANNEAUX « ARRÊT »

Considérant les recommandations de la direction générale et l'approbation de la commission administrative, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la division entretien à :

- procéder à l'installation de panneaux « ARRÊT » sur le chemin Duhamel au coin de la rue Joseph-Lafèche dans les deux sens ;
- procéder à l'installation d'un panneau « ARRÊT » sur la rue Bellevue direction Nord au coin de la 8^e Avenue ;
- procéder au retrait du panneau « ARRÊT » sur la rue Shamrock au coin de place Willowtree;
- procéder à l'installation d'un panneau « ARRÊT » sur la rue Shamrock au coin de la rue Bayview,

selon les normes établies par le Ministère des transports du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et au conseil d'établissement de l'école St-Patrick.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-02-031

SUJET: MANDAT À M^E CONRAD DELISLE – AVIS LÉGAL LOT
1 574 466

Considérant les recommandations de la direction générale et l'approbation de la commission administrative, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer un mandat à M^e Conrad Delisle pour un avis légal concernant l'implantation des services municipaux sur le lot 1 574 466 pour un montant n'excédant pas 2 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-412.

2003-02-032

SUJET: STATIONNEMENT – GARE PINCOURT / TERRASSE-
VAUDREUIL

Considérant l'aménagement d'un stationnement temporaire de cinquante places à l'angle du 4^e Boulevard et de la 3^e Avenue à Terrasse-Vaudreuil par l'Agence métropolitaine de transport ;

Considérant que le terrain de stationnement du 4^e Boulevard, d'une capacité de vingt-cinq places, était utilisé à 308 % de sa capacité, selon les relevés d'octobre 2002 de l'Agence métropolitaine de transport ;

Considérant que les deux équipements ci-haut mentionnés suffisent à peine à rencontrer les besoins actuels des usagers ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de l'Agence métropolitaine de transport de rencontrer les besoins et attentes des usagers afin de maintenir l'achalandage sur le train ;

Considérant que l'Agence métropolitaine de transport assume toutes les dépenses d'exploitation des stationnements à la barre des différentes gares sur son réseau ;

Considérant que la municipalité de Terrasse-Vaudreuil veut limiter l'accès du stationnement sur le 4^e Boulevard en vertu de sa résolution 2002-12-397, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander à l'Agence métropolitaine de transport d'entreprendre les négociations avec la municipalité de Terrasse-Vaudreuil dans le but de décharger celle-ci de la responsabilité financière et de l'opération du stationnement et de donner accès à ces équipements à l'ensemble des usagers du réseau de l'Agence métropolitaine de transport.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que copies de la présente résolution soient transmises à l'Agence métropolitaine de transport, à Ville de l'Île Perrot, à la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et à la Municipalité de Notre-Dame de l'Île Perrot.

2003-02-033

SUJET: PROMESSE D'ACHAT

Considérant la promesse d'achat reçue de Groupe immobilier Grilli inc., datée du 4 février 2003, pour des lots vacants de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'acceptation de la promesse d'achat reçue de Groupe Immobilier Grilli inc., datée du 4 février 2003.

2003-02-034

SUJET: MANDAT À MONSIEUR BERNARD LEFEBVRE – COUR DU QUÉBEC – CHAMBRE CIVILE DIVISION DES PETITES CRÉANCES – CAUSE DE MONSIEUR GAËTAN BROUILLETTE VS VILLE DE PINCOURT

Considérant l'avis de convocation dans la cause numéro 760-32-005779-006 devant la Cour du Québec, division des petites créances, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater monsieur Bernard Lefebvre, directeur des services d'exploitation, pour représenter la Ville de Pincourt devant la Cour du Québec, division des petites créances, dans la cause portant le numéro 760-32-005779-006, intentée par monsieur Gaëtan Brouillette du 356 boulevard Cardinal-Léger, Pincourt.

2003-02-035

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2003 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-02-036

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2003-01 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2003-02-037

SUJET: MISE À JOUR DU MANDAT DU CONTRÔLEUR DES ANIMAUX ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 9901-025

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Jean-Pierre Beaumont à agir à titre de contrôleur des animaux pour la Ville de Pincourt en conformité avec les règlements numéro 704 (Règlement sur le contrôle des animaux domestiques), numéro 704-1 (Règlement amendement le règlement numéro 704 sur le contrôle des animaux domestiques relativement à la rage et aux morsures aux humains) et les articles 29 à 36 du règlement RMH 450 (Règlement sur les nuisances).

Ses honoraires seront versés selon les tarifs suivants:

- 25 heures de patrouille par mois	21 \$/hre
- Capture d'animaux sauvages	35 \$/capture
- Installation d'une cage sans capture	25 \$
- Euthanasie d'un animal	25 \$
- Chien en pension	9 \$/jour
- Ramasser un animal mort ou blessé et en disposer	30 \$
- Prise de possession d'un chat adulte errant	25 \$
- Prise de possession d'une portée de chats	25 \$
- Euthanasie d'un chat adulte	25 \$
- Euthanasie d'une portée de chats	25 \$
- Installation d'une cage pour un chat (sans capture)	20 \$
- Chat en pension	7 \$/jour
- Transport S.P.C.A. animal non réclamé	20 \$

D'abroger, par la présente, la résolution numéro 9901-025.

2003-02-038

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission administrative :

- 27 janvier 2003

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 3 février 2003

Commission de sécurité publique :

- 13 janvier 2003

Commission technique: (aucune)

Comité consultatif d'urbanisme :

- 4 février 2003

2003-02-039

SUJET: NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU
12 MARS AU 11 JUILLET 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur le conseiller Claude Comeau. soit nommé maire
suppléant pour la période du 12 mars au 11 juillet 2003.

2003-02-040

SUJET: PROJET BOISÉ DES CHÊNES PHASE III - AMENDEMENT DE
LA RÉSOLUTION 2002-12-498 – AUTORISATION DE SIGNER
UN CONTRAT DE VENTE DE GRÉ À GRÉ À LES ENTREPRISES
ALLARD MÉNARD INC.

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2002-12-498 afin de changer les
mots "un contrat de vente" et "les documents contractuels" par
"une promesse d'achat".

2003-02-041

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS
DE ROULEMENT – ACHAT DE PANNEAUX INDICATEURS
PERMANENTS POUR BORNES D'INCENDIE – PROJET SPÉ-
CIAL ENT-2003-14

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'achat de panneaux indicateurs permanents pour bornes d'incendie, soit 190 panneaux au coût unitaire de 7,50 \$ et de 175 poteaux en acier galvanisé au coût unitaire de 16,45 \$, auprès de « Impression Séri-Vigi », pour un montant total de 4 950,38 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-084.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en 5 versements annuels égaux de 990,07 \$ à compter de l'exercice financier 2004.

2003-02-042

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – FÉVRIER 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les factures suivantes :

GROUPE CONSEIL GENIVAR

Pour le projet SGU-02-02, la somme de 3 137,71 \$ représentant le paiement de la facture n° 5845 pour la surveillance des travaux sur le boulevard Pincourt.

LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC.

Pour le projet SGU-02-02, la somme de 83 431,51 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 4 pour les services municipaux sur le boulevard Pincourt.

INSPEC-SOL INC.

Pour le projet SGU-02-02, la somme de 6 596,11 \$ représentant le paiement de la facture n° 12966 pour le contrôle qualitatif des matériaux relativement aux travaux sur le boulevard Pincourt.

Que toutes ces dépenses soient imputées au règlement numéro 735.

2003-02-043

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE CHEF DE DIVISION LOISIR

Considérant l'autorisation accordée au chef de division loisir en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le chef de division loisir, de la liste des contrats autorisés pour le mois de janvier 2003 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716.

2003-02-044

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 701 POUR LES TRAVAUX DE PRÉ-INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE (PROJET SLC-2003-603)

Considérant l'approbation du projet spécial numéro SLC-200-603), il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense en immobilisation auprès de divers fournisseurs d'un montant maximal de 25 000 \$ pour les travaux de pré-informatisation de la bibliothèque (projet SLC-2003-603).

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le règlement numéro 701.

2003-02-045

SUJET: CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 717, PROCÉDURE À ENTREPRENDRE À LA COUR MUNICIPALE « 6, RUE LEDUC »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entreprendre, en vertu de l'article 2.2.h du règlement de zonage n° 717, des poursuites devant la cour municipale pour le non-respect dudit règlement de zonage contre monsieur Bruce Blackwood du 6, rue Leduc, Pincourt, pour avoir stationné un camion de gros gabarit, ce qui contrevient à l'article 6.2.1.33 qui stipule que l'entreposage et le stationnement extérieur d'un camion d'une masse nette supérieure à 4 500 kg et d'un équipement tel que : tracteur, rétroexcavateur, tracteur-chargeur, rouleau à asphalte, niveleuse et autre véhicule ou équipement est prohibé.

2003-02-046

SUJET: RECONNAISSANCE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2002 – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le rapport annuel d'activités 2002 du Comité consultatif d'urbanisme, tel que déposé.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-02-047

SUJET: NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

Considérant l'article 2.4 « Duré du mandat d'un membre » du règlement numéro 617, Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, de nommer monsieur Claude Laliberté pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une durée de deux ans.

2003-02-048

SUJET: OCTROI D'UN MANDAT DE PLANS DIRECTEURS POUR UNE
PARTIE DES ZONES H1-02 ET H1-03

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Dans le cadre du futur projet domiciliaire sur une partie des zones H1-02 et H1-03, de mandater le Groupe-Conseil Génivar inc. pour la réalisation de plans directeurs telle que décrite dans l'offre de services du 19 décembre 2002 pour un montant total de 24 960,43 \$.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-490-00-410.

Que cette dépense soit remboursée graduellement par le promoteur « Les Entreprises Allard Ménard inc. et Construction René Voyer inc. » au prorata des acquisitions prévues à la promesse d'achat.

2003-02-049

SUJET: OCTROI D'UN MANDAT D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ
ÉCONOMIQUE POUR UNE PARTIE DES ZONES H1-02 ET
H1-03

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Dans le cadre du futur projet domiciliaire sur une partie des zones H1-02 et H1-03, de mandater le Groupe-Conseil Génivar inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité économique telle que décrite dans l'offre de services du 8 janvier 2003 pour un montant total de 13 515,44 \$.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-490-00-410.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit remboursée graduellement par le promoteur « Les Entreprises Allard Ménard inc. et Construction René Voyer inc. » au prorata des acquisitions prévues à la promesse d'achat.

2003-02-050

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – SYSTÈME D'ALARME INCENDIE ET INTRUSION – PROJET SPÉCIAL EXP-2003-006

Considérant l'approbation du projet spécial EXP-2003-006, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragnon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la fourniture et l'installation des composantes électroniques des systèmes d'alarme incendie et intrusion à l'hôtel de ville, aux ateliers municipaux et à la caserne d'incendie auprès d'Alarme J. Laverdure inc. pour un montant total de 19 296,60 \$.

D'autoriser la fourniture et l'installation des composantes électriques des systèmes d'alarme incendie et intrusion à l'hôtel de ville, aux ateliers municipaux et à la caserne d'incendie auprès de Denis Bourbonnais et Fils inc. pour un montant total de 22 153,81 \$.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et imputée au poste comptable 22-100-40-875.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 8 290,08 \$ à compter de l'exercice financier 2004.

2003-02-051

SUJET: FÊTE DU 1^{ER} JUILLET / LETTRE D'ENTENTE 2003-1 AVEC LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PINCOURT (CSN)

Considérant que la fête du 1^{er} juillet est un mardi en 2003 ;

Considérant la proposition de lettre d'entente 2003-1 avec le Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt (CSN), il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil décrète que le jour férié chômé du 1^{er} juillet soit devancé au 30 juin pour l'année 2003 pour le personnel cadre et non syndiqué de la Ville ;

*Amendée par
la réso.
2003-05-171*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente 2003-1 avec le Syndicat National des employés de la Ville de Pincourt (CSN) devant la fête chômée et fériée du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2003 pour le personnel syndiqué CSN.

2003-02-052

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 704 "RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX DOMESTIQUES" RELATIVEMENT AUX LICENCES DE CHIENS ET DE CHATS

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour amender le règlement numéro 704 "Règlement sur le contrôle des animaux domestiques" relativement aux licences de chiens et de chats, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 55 et s'est terminée à 20 h.

2003-02-053

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2003

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 01, de lever la séance du 11 février 2003.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 11 mars 2003**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron.

Absence motivée: M. le conseiller Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2003-03-058

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2003

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 31, d'ouvrir la séance régulière du mois de mars 2003.

2003-03-059

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 11 février 2003, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2003-03-060

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2003

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 11 février 2003.

2003-03-061

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2003 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2003-03).

2003-03-062

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de février 2003 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2003-03).

2003-03-063

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de février 2003 conformément au Règlement numéro 716.

2003-03-064

SUJET: RESPONSABILITÉ DES PRODUCTEURS – GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (GC 110 N (LOI PROTECTION ENVIRONNEMENT))

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 en l'an 2000 ;

Considérant que le gouvernement, par cette politique, a comme objectif de mettre en valeur 75 % des quantités de résidus domestiques dangereux pouvant être mis en valeur (huiles, peintures et pesticides) d'ici l'an 2008 ;

Considérant que le gouvernement a adopté le règlement sur la récupération et sur la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut le 14 juin 2000 ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le gouvernement a publié un projet de règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile et des filtres à huile usagés, le 7 juin 2000 ;

Considérant que ces actions confèrent à l'industrie productrice l'entière responsabilité d'atteindre l'objectif de la Politique sur la récupération des résidus domestiques dangereux ;

Considérant que, selon l'article 53.30, dernier alinéa de L.Q.E., les dispositions des ententes signées avec l'industrie, en vertu du règlement adopté et de ceux à venir pour la gestion des résidus domestiques dangereux « doivent permettre d'atteindre un niveau de récupération et de valorisation égal ou supérieur à celui qui serait atteint par l'application des normes réglementaires » ;

Considérant que le gouvernement a signé, ou s'apprête à signer, des ententes avec des organismes représentant l'industrie productrice de peintures, d'huile et de piles, ayant pour effet de leur conférer l'entière responsabilité de la collecte et de la valorisation des résidus domestiques dangereux qu'elle met sur le marché ;

Considérant que le gouvernement a permis à l'industrie de la peinture de percevoir une somme d'argent à même le coût de vente des produits payés par le consommateur pour lui permettre de financer les activités de valorisation des résidus domestiques dangereux qu'elle met en marché ;

Considérant que la Ville de Pincourt approuve cette mesure ;

Considérant que les organismes agréés représentant l'industrie ont pris, ou s'apprêtent à prendre, la décision d'instaurer des systèmes de collecte autonomes et parallèles de produits qu'ils mettent en marché plutôt que de financer directement les collectes municipales ;

Considérant que la Ville de Pincourt ne désire aucunement que les résidus domestiques dangereux soient destinés à l'élimination ;

Considérant que la Ville de Pincourt juge que le gouvernement doit continuer sur sa lancée et étendre à toute l'industrie productrice de résidus domestiques dangereux le transfert de l'entière responsabilité de leur récupération ainsi que leur valorisation ou de leur élimination sécuritaire, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer l'Association des organismes municipaux de gestion de matières résiduelles (AOMGMR) dans sa démarche pour que les producteurs, et non les municipalités, soient responsables de la récupération, du transport, de la valorisation et de l'élimination des résidus domestiques dangereux (RDD) ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De demander au ministre de l'Environnement de légiférer de façon à ce que les producteurs de biens et de produits susceptibles de devenir des résidus domestiques dangereux, tels que, et sans en limiter la portée, les peintures et teintures, les huiles usagées, les solvants, les pesticides, les piles et autres, aient l'obligation de gérer ces produits, de leur création à leur élimination, et de mettre en place et financer les moyens pour leur récupération, leur transport, leur valorisation et l'élimination des résidus le cas échéant ;

De transmettre la présente résolution au ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, ainsi qu'à la Communauté métropolitaine de Montréal, à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles et à Réseau environnement, ainsi qu'à chacune des municipalités membres de la Communauté métropolitaine de Montréal, qui sont des intervenants importants dans ce dossier.

2003-03-065

SUJET: POSITION DE LA VILLE DE PINCOURT CONCERNANT LE VERSEMENT À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC) DE DROITS DE MISE EN DÉCHARGE OU D'ÉLIMINATION (GC 110 N (LOI PROTECTION ENVIRONNEMENT))

Considérant que le ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, a présenté à l'Assemblée nationale du Québec, lors de la deuxième session de la trente-sixième législature, le projet de Loi 130, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives ;

Considérant que le projet de Loi 130 permet au gouvernement de prévoir par règlement le versement à la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec) de droits de mise en décharge ou d'élimination pour les fins de l'exécution de ses fonctions dans le domaine de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles ;

Considérant que la Ville de Pincourt croit qu'il appartient non pas aux municipalités du Québec, mais aux producteurs et détaillants des biens à valoriser tels que, mais sans en limiter la portée, les emballages, les imprimés, les contenants en verre, en métal, en plastique ou multimatières, les peintures et teintures, les huiles usées, les solvants, les pesticides et les autres résidus dangereux (RDD), de gérer ces produits, de leur création à leur élimination, et de mettre en place et financer les moyens pour leur récupération, leur valorisation et l'élimination des résidus le cas échéant ;

Considérant que des droits de mise en décharge ou d'élimination pourraient, en étant remis à Recyc-Québec, ne pas servir à améliorer les conditions de mise en décharge ou d'élimination mais plutôt à valoriser des matières et des produits dont la valorisation devrait être



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la remise de droits de mise en décharge ou d'élimination à Recyc-Québec à des fins de valorisation des matériaux et de produits constitue un financement de la valorisation de ces biens et de ces produits à partir de droits perçus pour d'autres activités et donc un système de financement croisé, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De s'opposer à ce que tout ou partie de droits de mise en décharge ou d'élimination soit remis à Recyc-Québec pour les fins de l'exécution de ses fonctions dans le domaine de la récupération et de la valorisation des matières résiduelles ;

D'appuyer toute disposition réglementaire ayant pour but de rendre totalement responsable des biens qu'ils produisent et mettent sur le marché, les producteurs et détaillants de matériaux et de produits de biens à valoriser tels que, mais sans en limiter la portée, les emballages, les imprimés, les contenants en verre, en métal, en plastique ou multimatières, les peintures et teintures, les huiles usées, les solvants, les pesticides et les autres résidus dangereux (RDD), et d'obliger ces producteurs et détaillants à gérer ces produits, de leur création à leur élimination, et à mettre en place et à financer les moyens pour leur récupération, leur valorisation et l'élimination des résidus le cas échéant ;

De transmettre la présente résolution au ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, ainsi qu'à la Communauté métropolitaine de Montréal, à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles et à Réseau environnement, ainsi qu'à chacune des municipalités membres de la Communauté métropolitaine de Montréal, qui sont des intervenants importants dans ce dossier.

2003-03-066

SUJET: RENFORCEMENT DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE
COMTÉS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE
MONTRÉAL

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de la Métropole a informé les instances décisionnelles de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) de son intention de renforcer l'ensemble des Municipalités Régionales de Comtés (MRC) du Québec, à l'exception de celles qui sont comprises en tout ou en partie dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ;

Considérant que les compétences conférées aux MRC dans le projet de loi à l'étude permettent de faciliter la mise en commun de compétences relevant actuellement du palier local ;

Considérant que les MRC de la CMM jouent un rôle fondamental pour leurs collectivités, au même titre que les autres MRC, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au ministre des Affaires municipales et de la Métropole de confier aux MRC de la CMM les mêmes compétences et responsabilités que celles qui seront confiées à toutes les autres MRC du Québec.

2003-03-067

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois de février 2003 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2003-03-068

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2003-02 tel que préparé par madame Céline Bussières, trésorière.

2003-03-069

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 28 FÉVRIER 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 28 février 2003.

2003-03-070

SUJET: MANDAT À MONSIEUR JEAN-PIERRE BEAUMONT, CONTRÔLEUR DES ANIMAUX / APPLICATION DES RÈGLEMENTS SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DES ARTICLES 29 À 36, 40 ET 42 DU RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NUMÉRO RMH-450

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De mandater monsieur Jean-Pierre Beaumont, contrôleur des animaux, pour l'application des règlements sur le contrôle des animaux domestiques numéros 704, 704-1, 704-2 et des articles 29 à 36, 40 et 42 du règlement sur les nuisances numéro RMH-450, le tout selon le rapport déposé par madame Céline Bussièrès, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière à la commission administrative le 24 février 2003.

2003-03-071

SUJET: MANDAT À MONSIEUR FRANÇOIS LEDUC – VENTE DE LICENCES D'ANIMAUX

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De retenir les services de monsieur François Leduc pour effectuer la vente des licences d'animaux pour la période allant du 15 avril au 15 juin 2003 et qu'une commission de 7 \$ par licence vendue lui soit versée.

Que, lors de l'émission des licences, monsieur Leduc remette aux propriétaires d'animaux une lettre d'information sur les modalités des règlements numéros 704, 704-1, 704-2 et RMH-450.

2003-03-072

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative : (aucun)

Commission de développement et de services aux citoyens : (aucun)

Commission de sécurité publique :

- 10 février 2003

Commission technique:

- 20 janvier 2003

Comité consultatif d'urbanisme :

- 4 mars 2003



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-03-073

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE NUMÉRO 96003 AVEC L'INDUSTRIELLE ALLIANCE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2003 AU 31 MARS 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le contrat d'assurance collective numéro 96003 avec l'Industrielle Alliance pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004, comportant une augmentation globale de 16,6% de la prime.

2003-03-074

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DÉCÈS ET MUTILATION ACCIDENTELS AVEC LA CITADELLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2003 AU 31 MARS 2004

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le contrat d'assurance décès et mutilation accidentels numéro 9223438 avec la compagnie d'assurances La Citadelle pour la période du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004.

D'autoriser le paiement annuel de la facture 2003 au même taux qu'en 2002.

Que cette dépense soit répartie au pro rata selon les divers postes budgétaires des ressources humaines *263.

2003-03-075

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 704-2 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 704 SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 704-2 - Règlement modifiant le règlement numéro 704 sur le contrôle des animaux domestiques.

2003-03-076

SUJET: AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION – ENTRETIEN D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR PLUSIEURS FOURNITURES ET SERVICES À LA DIVISION ENTRETIEN DES SERVICES D'EXPLOITATION

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser le chef de division – Entretien, monsieur Jean-Marc Guy, à aller en appel d'offres par invitation, pour les fournitures et services suivants pour l'an 2003:

ENT-03-01 Nettoyage d'égouts
ENT-03-03 Granulat concassé
ENT-03-04 Sable de remplissage
ENT-03-06 Béton bitumineux
ENT-03-07 Nettoyage des trottoirs et chemins municipaux
ENT-03-08 Traçage de lignes sur la chaussée
ENT-03-23 Traitement et obturation de fissures
ENT-03-41 Diagnostic du réseau d'aqueduc par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie

Et pour l'an 2004 :

ENT-03-20 Entretien ménager
D – Omni-Centre

2003-03-077

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – MARS 2003

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la facture suivante :

INSPEC-SOL INC.

Pour le projet SGU-02-02, la somme de 3 451,90 \$ représentant le paiement de la facture n° 13835 pour le contrôle qualitatif des matériaux relativement aux travaux sur le boulevard Pincourt.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

2003-03-078

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – CONSTRUCTION DE BORDURES DE BÉTON DE CIMENT – PROJET SPÉCIAL ENT-2003-07

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2003-07 et l'analyse de soumission effectuée par monsieur Bernard Lefebvre, ing., Directeur des services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi du contrat pour la construction de bordures de béton de ciment à Ciment Lavallée ltée au montant de 18 030,17 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-10-795.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-03-079

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE POUR LE SITE DES NEIGES USÉES – PROJET SPÉCIAL EXP-2003-004

Considérant l'approbation du projet spécial EXP-2003-004 il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le mandat d'étude hydrogéologique pour le site des neiges usées auprès de INSPEC-SOL INC. au montant de 10 642,63 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-10-534.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en 5 paiements annuels égaux de 2 128,53 \$ à compter de l'exercice financier 2004.

2003-03-080

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOTS 2 781 524, 2 781 525, 2 975 166, 2 975 167 ET 2 975 168 – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la profondeur minimale de lot à 29,72 mètres sur les lots 2 781 524, 2 781 525, 2 975 166, 2 975 167 et 2 975 168.

2003-03-081

SUJET: RENOUVELLEMENT DE L'APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET DE DÉVELOPPEMENT « SENTIER-DES-CHÊNES » - ZONE H5-01

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler l'acceptation du P.I.I.A. dans le projet de développement « Sentier-des-Chênes » pour les modèles de maisons soumis par les entrepreneurs en conformité avec l'article 12.4.2.4.4 n ii) du règlement du zonage numéro 717.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-03-082

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET DE DÉVELOPPEMENT
« DOMAINE DE LA FORÊT – PHASE 1» - ZONE H5-01

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le P.I.I.A., tel que déposé, pour la phase 1 du projet de développement « Domaine de la Forêt » et d'exiger qu'une piste cyclable soit aménagée sur le tronçon de la rue portant le numéro cadastral 1 724 107.

2003-03-083

SUJET: NOMINATION DE RUES – PROJET DE DÉVELOPPEMENT
« DOMAINE DE LA FORÊT – PHASE 1» - ZONE H5-01

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer « rue des Mélèzes (lot 1 724 112) » la rue projetée lisérée en rose sur le plan daté du 10 mars 2003 du projet « Domaine de la Forêt » et « rue des Frênes (lots 1 724 107, 1 724 110, 1 724 111 et autres) » la rue projetée lisérée en orange sur ledit plan.

2003-03-084

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR
L'IMPLANTATION D'UNE BONBONNE DE PROPANE EN COUR
LATÉRALE AU 101 BOULEVARD CARDINAL-LÉGER

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la présence d'une bonbonne de propane en cour latérale au 101 boulevard Cardinal-Léger et ce, jusqu'au 31 octobre 2003 conditionnellement à ce que cet équipement soit dissimulé derrière un écran opaque pour rendre cet équipement invisible.

2003-03-085

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS
DE ROULEMENT – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTÉRIEUR DE
L'HÔTEL DE VILLE – PROJET SPÉCIAL EXP-2003-008

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser l'achat de matériaux pour le réaménagement de l'intérieur de l'hôtel de ville (projet spécial EXP-2003-008) auprès de fournisseurs autorisés pour un montant total de 4 500 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-100-20-723.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 900 \$ à compter de l'exercice financier 2004.

2003-03-086

**SUJET: DEMANDE AU MINISTRE DES TRANSPORTS – CIRCULATION
DES CAMIONS LOURDS SUR L'AUTOROUTE 20 SUR L'ÎLE
PERROT**

Considérant l'affluence accrue de circulation sur l'Autoroute 20 entre les ponts Taschereau et Galipeault sur le territoire de l'Île Perrot;

Considérant qu'en direction ouest, quatre des cinq sorties s'effectuent à gauche, soit en sortant du pont Galipeault sur le Grand Boulevard et au niveau des feux de circulation au boulevard Perrot nord et sud, au boulevard Don Quichotte et au boulevard de l'Île à Pincourt;

Considérant le nombre de plus en plus élevé de camions lourds circulant sur l'Autoroute 20 sur le territoire de l'Île Perrot, il est

**PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander au Ministre des transports du Québec de limiter la circulation des camions lourds uniquement sur la voie de droite sur le tronçon de l'Autoroute 20, entre les ponts Taschereau et Galipeault, sur le territoire des municipalités sises sur l'Île Perrot, dont la ville de Pincourt;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des transports du Québec, au député du comté de Vaudreuil, monsieur Yvon Marcoux, aux municipalités de Terrasse-Vaudreuil et Notre-Dame de l'Île Perrot et à Ville de l'Île Perrot.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 05 et s'est terminée à 20 h 30.



No de résolution
ou annotation

2003-03-087

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 31, de lever la séance du 11 mars 2003.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 11 mars 2003**, à 19 h 15, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Arçon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron.

Absence motivée: M. le conseiller Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE SPÉCIALE

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2003-2004-2005
4. Période de questions
5. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2003-03-054

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 29, d'ouvrir la séance spéciale du 11 mars 2003.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-03-055

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 11 MARS 2003

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 11 mars 2003.

2003-03-056

SUJET: ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION 2003-2004-2005

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation
pour les années 2003-2004-2005, tel que déposé, comportant
vingt (20) projets et formant un total de 3 029 700 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2003-03-057

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, de lever la séance spéciale du 11 mars 2003.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 8 avril 2003**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2003-04-088

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AVRIL 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 40, d'ouvrir la séance régulière du mois d'avril 2003.

2003-04-089

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES RÉGULIÈRE ET SPÉCIALE DU 11 MARS 2003

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances régulière et spéciale du 11 mars 2003, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2003-04-090

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES RÉGULIÈRE ET SPÉCIALE DU 11 MARS 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances régulière et spéciale du 11 mars 2003.

2003-04-091

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mars 2003 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2003-04).

2003-04-092

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de mars 2003 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2003-04).

2003-04-093

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de mars 2003 conformément au Règlement numéro 716.

2003-04-094

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR JACQUES RICHARD

Considérant la demande de monsieur Jacques Richard, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 27 janvier 2003 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Jacques Richard est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant les lettres de messieurs Denis Legault et Gaétan Rousseau confirmant qu'ils ne prendront pas de congés sans solde durant l'été 2003, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Jacques Richard – journalier-chauffeur – division entretien, un congé sans solde du 14 juillet au 29 août 2003 inclusivement selon sa demande déposée.

2003-04-095

SUJET: MISE EN CANDIDATURE – MÉRITE MUNICIPAL 2003 –
CATÉGORIE « CITOYEN »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De présenter la candidature de monsieur Robert Brissette, dans la catégorie « Citoyen » du concours « Mérite municipal 2003 », pour son travail au sein de l'Association de hockey mineur de Pincourt ainsi qu'au sein de la Corporation du Centre sportif et culturel régional – Île Perrot.

2003-04-096

SUJET: MISE EN CANDIDATURE – MÉRITE MUNICIPAL 2003 –
CATÉGORIE « EMPLOYÉ MUNICIPAL »

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De présenter la candidature de l'équipe de la division entretien des Services d'exploitation de la Ville de Pincourt, dans la catégorie « Employé municipal » du concours « Mérite municipal 2003 », pour la réalisation d'un équipement d'arrosage des patinoires.

2003-04-097

SUJET: DEMANDE – MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT – PROJET DE
RÈGLEMENT SUR LES HALOCARBURES

Considérant que le projet de règlement sur les halocarbures a été publié dans la Gazette officielle du Québec le 18 septembre 2002 ;

Considérant que l'article 14 du projet de règlement sur les halocarbures publié dans la Gazette officielle du Québec le 18 septembre 2002 spécifie : « Toute personne ou municipalité qui, dans le cadre d'un service de collecte domestique, ramasse un appareil de réfrigération ou de climatisation doit, avant d'en disposer, au moyen de l'équipement approprié, récupérer ou faire



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

recupérer l'halocarbure contenu dans l'appareil dans un contenant conçu à cette fin » ;

Considérant que les appareils de réfrigération et de climatisation qui n'ont pas été récupérés ou ramassés par les récupérateurs et qui se retrouvent en bordure de rue en vue de leur élimination dans un site d'enfouissement sanitaire risquent de ne plus contenir de gaz de réfrigération, ce dernier s'étant déjà échappé à l'atmosphère en raison du bris du système de réfrigération ;

Considérant que le moment idéal pour récupérer les gaz réfrigérants est en amont du dépôt à la rue et de la collecte des ordures, à savoir à l'endroit d'utilisation de l'appareil de réfrigération et de climatisation ;

Considérant que les municipalités du Québec n'ont pas à intervenir pour réaliser des opérations ou des transactions qui ont lieu à l'intérieur des résidences, des commerces, des institutions ou des industries ;

Considérant que la Ville de Pincourt croit que les critères de base du développement durable sont de payer le vrai prix des choses, incluant la protection de l'environnement, de faire payer les utilisateurs et de rendre les producteurs de biens responsables des biens qu'ils produisent et mettent sur le marché ;

Considérant que la Ville de Pincourt croit qu'en vertu des critères de base du développement durable et dû au fait que les municipalités n'ont eu et n'ont toujours aucun moyen de déterminer les types de gaz et d'appareils de réfrigération mis en marché, il n'appartient pas aux municipalités de payer pour la récupération et le traitement sécuritaire des gaz qui affectent la couche d'ozone et qui encouragent le réchauffement de la planète ;

Considérant que la Ville de Pincourt croit qu'en vertu des critères de base du développement durable, il appartient aux producteurs et aux utilisateurs des gaz et des appareils de réfrigération de payer pour la récupération et le traitement sécuritaire des gaz qui affectent la couche d'ozone et qui encouragent le réchauffement de la planète, il est

**PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que demande soit faite au Ministère de l'Environnement de modifier le projet de règlement sur les halocarbures, et en particulier l'article 14 du projet de règlement publié le 18 septembre 2002 dans la Gazette officielle du Québec, de façon à ce que ce ne soit pas les municipalités du Québec qui aient à mettre en place les moyens adéquats pour récupérer et traiter les halocarbures contenus dans les appareils de réfrigération ou de climatisation mis aux rebus, mais aux manufacturiers qui ont conçu ces appareils et aux utilisateurs de ces appareils.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-04-098

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2002-12-497 – AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL – ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2002-12-497 – Amendement au protocole d'entente entre la Ville de Pincourt et le Complexe sportif et culturel régional – Île Perrot pour changer les mots « l'article 8 » par « l'article 9 ».

D'amender à nouveau l'article 9 du protocole d'entente entre la Ville de Pincourt et le Complexe sportif et culturel régional – Île Perrot en changeant la date du « 31 mars 2003 » par la date du « 30 avril 2003 ».

2003-04-099

SUJET: SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICE RENOUVELÉE ET NOUVELLE POLITIQUE CONCERNANT LES ACCIDENTS AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer l'entente de service renouvelée et nouvelle politique concernant les accidents avec le Centre de gestion de l'équipement roulant entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003.

2003-04-100

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION INTERVENUE LE 3 AVRIL 2003 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) RELATIVEMENT AU GRIEF 4-2002

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la transaction intervenue entre la Ville de Pincourt et le Syndicat national des employés de Pincourt (CSN) le 3 avril 2003 relativement au grief 4-2002.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-04-101

SUJET: CENTRE DE TRAITEMENT DES APPELS 9-1-1 – MANDAT À LA M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant qu'à la suite du transfert du service de police de la Sûreté du Québec, celle-ci a avisé la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges qu'elle pourrait mettre fin au service de « Centre d'urgence 9-1-1 » ;

Considérant l'urgence imminente d'étudier le service appelé « Centre d'urgence 9-1-1 » ;

Considérant que la M.R.C. peut, aux conditions déterminées, accepter une délégation de compétences des municipalités locales ;

Considérant l'intention du conseil de la M.R.C. de donner un mandat d'étudier tous les scénarios possibles relatifs au « Centre d'urgence 9-1-1 », il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges pour étudier tous les scénarios possibles relatifs au service « Centre d'urgence 9-1-1 » ;

Que cette étude soit financée à même le budget de la M.R.C. ;

Que copie de l'étude soit présentée à chacun des conseils municipaux.

2003-04-102

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois de mars 2003 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2003-04-103

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2003-03, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-04-104

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés
des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 24 février 2003
- 24 mars 2003

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 3 mars 2003

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique:

- 17 février 2003
- 17 mars 2003

Comité consultatif d'urbanisme :

- 4 mars 2003
- 1^{er} avril 2003

2003-04-105

SUJET: RÉCLAMATION DE M. PIERRE DIOTTE – REPRÉSENTATION
À LA COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater monsieur Michel Perrier, directeur général, pour
représenter et défendre les intérêts de la Ville de Pincourt devant
la Cour du Québec, chambre civile, division des petites créances,
dans la cause portant le numéro 760-32-007464-029, intentée par
monsieur Pierre Diotte du 351 boulevard Olympique, Pincourt.

2003-04-106

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX
D'INFRASTRUCTURES POUR L'ACHÈVEMENT DU
BOULEVARD PINCOURT

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement
pour autoriser la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures
requis pour les travaux d'achèvement du boulevard Pincourt et



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

décrétant à ces fins un financement par un emprunt à un montant suffisant pour en payer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2003-04-107

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT – TRAVAUX
D'INFRASTRUCTURES POUR LE PROLONGEMENT DU
BOULEVARD DE L'ÎLE

Madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté annonce qu'un règlement pour autoriser la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures requises pour les travaux de prolongement du boulevard de l'Île et décrétant à ces fins un financement par un emprunt à un montant suffisant pour en payer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2003-04-108

SUJET: SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CLUB
DE SOCCER PINCOURT/ILE-PERROT, LA VILLE DE
PINCOURT ET LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL
POUR L'OFFRE DE L'ACTIVITÉ SOCCER

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Michel Kandyba, maire, et madame Nicole Drouin, greffière, à signer le protocole d'entente entre le Club de soccer Pincourt/Île-Perrot, la Ville de Pincourt et la municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'offre de l'activité soccer.

2003-04-109

SUJET: DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 701 POUR LES TRAVAUX
D'INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE (PROJET SLC-
2003-601)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense en immobilisation financée par le règlement numéro 701 pour les travaux d'informatisation de la bibliothèque auprès de la firme Biblio RPL pour un montant maximal de 33 500 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le règlement numéro 701 et imputée au poste comptable 22-100-40-701.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit comptabilisée à l'intérieur de la contribution maximale de 75 000 \$ prévue par la Ville de Pincourt dans le cadre du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Pincourt et la Commission scolaire des Trois-Lacs pour l'aménagement de la bibliothèque scolaire municipale.

2003-04-110

SUJET: DÉROGATION MINEURE – LOTS 2 781 524, 2 781 525, 2 975 166, 2 975 167 ET 2 975 168 – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES »

Considérant que toutes les exigences prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la profondeur minimale exigée soit réduite à 29,72 mètres sur les lots 2 781 524, 2 781 525, 2 975 166, 2 975 167 et 2 975 168 dans le projet « Sentier-des-Chênes ».

2003-04-111

SUJET: DÉROGATION MINEURE – 101, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER (« FAUBOURG DE L'ÎLE »)

Considérant que toutes les exigences prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la présence d'une bonbonne de propane en cour latérale soit tolérée et ce, jusqu'au 31 octobre 2003 conditionnellement à ce que cet équipement soit dissimulé derrière un écran opaque pour rendre cet équipement invisible au 101, boulevard Cardinal-Léger (« Faubourg de l'Île »).

2003-04-112

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o T13754-1, MINUTE 31956 – LOTS 2 960 297 À 2 960 302 – 1181 AU 1197, CHEMIN DUHAMEL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Suite au rapport préparé par la division urbanisme et permis, d'entériner, tel que présenté, le plan de subdivision n° T13754-1, minute 31956, en date du 10 mars 2003, soit les lots projetés 2 960 297 à 2 960 302 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

2003-04-113

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 817754,
MINUTE 5399 – LOT 2 994 055 – 280, RUE NOYER

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la division urbanisme et permis, d'entériner, tel que présenté, le plan de subdivision n° 817754, minute 5399, en date du 26 mars 2003, soit le lot projeté 2 994 055 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

2003-04-114

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 5230/S/61333501/N D'HYDRO-
QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du plan no 5230/S/61333501/N soumis par Hydro-Québec concernant des travaux dans le projet « Domaine de la Forêt ».

2003-04-115

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET DE DÉVELOPPEMENT
« VILLAGE RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le P.I.I.A., pour le projet de développement « Village Renaissance » et d'exiger qu'une piste cyclable soit aménagée sur la rue collectrice qui joindra la rue Kendall au boulevard de l'Île.

2003-04-116

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « DOMAINE DE LA
FORÊT » - LOT 1 721 045 - 146, RUE DES FRÊNES



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour la future construction au 146, rue des
Frênes (lot 1 721 045).

Que le modèle de maison 447 MOD « La Dauphine » préparé par
Plans Design soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le
projet « Domaine de la Forêt ».

2003-04-117

SUJET: APPROBATION DES PLANS DE SUBDIVISIONS N° 816848,
MINUTE 3930 ET N° 816849, MINUTE 3932 – LOTS 2 975 665,
2 975 666, 2 975 668 À 2 975 670, 2 975 788, 3 016 545 À
3 016 567 - « VILLAGE RENAISSANCE » PHASE 1

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la division urbanisme et permis,
d'entériner, tels que présentés, les plans de subdivisions n°
816848, minute 3930 et n° 816849, minute 3932, en date du 2
avril 2003, soit les lots projetés 2 975 665, 2 975 666, 2 975 668 à
2 975 670, 2 975 788, 3 016 545 à 3 016 567 au cadastre officiel
du Québec, préparés par monsieur Benoît Lajoie, arpenteur
géomètre, et dûment approuvés par monsieur Richard Dubois,
t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la
valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de
lotissement n° 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue
entre la Ville et le promoteur.

2003-04-118

SUJET: APPUI À LA DEMANDE DE PERMIS DE TAXIS ACCESSIBLE

Considérant que le développement accentué du service de
transport adapté dans notre région favorise un service de
transport adapté par taxis accessible ;

Considérant que l'organisme Transport Soleil Inc. est accrédité
pour fournir un service de transport adapté dans notre ville mais
qu'il ne peut, pour des raisons d'ordre financier, couvrir une plage
horaire complète de vingt-quatre (24) heures, sept (7) jours par
semaine, trois cent soixante-cinq (365) jours par année ;

Considérant qu'une demande de permis de taxis accessible aux
personnes handicapées a été déposée auprès de la Commission
de transport du Québec par la compagnie de taxis APM ;

Considérant que l'organisme Transport Soleil Inc. appuie aussi
cette demande de permis ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville de Pincourt veut offrir à ses personnes handicapées, une plus grande autonomie et possibilité de se déplacer librement sans aucune contrainte, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande de taxis APM auprès de la Commission de Transport du Québec afin d'obtenir un permis de taxis accessible pour les personnes handicapées ;

Que copie de cette résolution soit transmise à la Commission de Transport du Québec, à Transport Soleil Inc. ainsi qu'à Taxis APM.

2003-04-119

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE SITE DES NEIGES USÉES – PROJET SPÉCIAL EXP-2003-004

Considérant l'approbation du projet spécial EXP-2003-004, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le Groupe Conseil Génivar pour la préparation des plans et devis pour le site des neiges usées pour un montant de 24 999 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-10-534.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 4 999,80 \$ à compter de l'exercice financier 2004.

D'autoriser le Groupe Conseil Génivar à présenter le projet de site des neiges usées au Ministère de l'Environnement afin d'obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

2003-04-120

*Amendée
par la
résolution*

2005-04-129

SUJET: RESCISION DES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 2002-10-389 ET 2002-11-432 ET ADOPTION DE L'ÉCHELLE SALARIALE DES POMPIERS VOLONTAIRES

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De rescinder les résolutions numéros 2002-10-389 – Révision de l'échelle salariale – Pompiers volontaires et 2002-11-432 – Amendement à la résolution 2002-10-389 – Révision de l'échelle salariale – Pompiers volontaires ;

Que l'échelle salariale des pompiers volontaires, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003, soit comme suit :

1 ^{ère} heure :	30 \$/heure
Heures additionnelles :	20 \$/heure
Pratique :	25 \$
Divers :	10 \$/heure
Formation :	8 \$/heure
Lieutenant :	1 400 \$
Directeur adjoint :	2 400 \$
Directeur :	5 000 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 06 et s'est terminée à 20 h 40.

2003-04-121

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2003

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 41, de lever la séance du 8 avril 2003.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 14 avril 2003**, à 18 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Claude Comeau, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absences motivées: Messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Arçon et Jim Miron.

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE SPÉCIALE

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Offre de financement de la Banque Nationale du Canada au Complexe sportif et culturel régional Île Perrot inc. - acceptation
4. Cession du lot 2 744 712 au Complexe sportif et culturel régional Île Perrot inc.
5. Projet Complexe sportif et culturel régional Île Perrot – mandat pour un rapport de vérification environnementale phase I
6. Projet Complexe sportif et culturel régional Île Perrot – mandat pour les certificats de piquetage et de localisation
7. Période de questions
8. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-04-122

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 18 h 32, d'ouvrir la séance spéciale du 14 avril 2003.

2003-04-123

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 14 AVRIL 2003

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 14 avril 2003.

2003-04-124

SUJET: CESSION DU LOT 2 744 712 AU COMPLEXE SPORTIF ET
CULTUREL RÉGIONAL ÎLE PERROT INC.

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la cession de gré à gré à titre gratuit, au Complexe sportif et culturel régional Île Perrot inc., du lot numéro 2 744 712 du cadastre officiel du Québec, ayant une superficie de 52 868,5 mètres carrés, selon les modalités contenues dans une « Entente concernant le complexe sportif et culturel régional Île Perrot » entre la Ville de Pincourt et le Complexe sportif et culturel régional Île Perrot signée le 29 avril 2002.

De mandater Me Johanne Goyette, notaire, pour la préparation, aux frais de la Ville de Pincourt, de l'acte notarié et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-411.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents notariés à cet effet.

2003-04-125

SUJET: PROJET COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL ÎLE
PERROT – MANDAT POUR UN RAPPORT DE VÉRIFICATION
ENVIRONNEMENTALE PHASE I

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le Groupe conseil Génivar pour la préparation d'un rapport de vérification environnementale phase I sur le lot 2 744 712 du cadastre du Québec, pour un montant n'excédant pas 1 650 \$ plus les taxes, le tout relativement au Complexe sportif et culturel régional Île Perrot.

*Amendée par
la résolution
2003-06-191*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire
02-135-00-411.

2003-04-126

SUJET: PROJET COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL ÎLE
PERROT – MANDAT POUR CERTIFICATS DE PIQUETAGE ET
DE LOCALISATION

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater Legault, Trudeau, arpenteurs-géomètres pour la
préparation de certificats de piquetage et de localisation sur le lot
2 744 712 du cadastre du Québec, pour un montant n'excédant
pas 3 470 \$ plus les taxes, le tout relativement au Complexe
sportif et culturel régional Île Perrot.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire
02-135-00-411.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2003-04-127

SUJET: AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 18 h 54, d'ajourner la séance spéciale au 15 avril 2003, à
18 h 30.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance spéciale du 14 avril 2003 du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenu le **mardi, 15 avril 2003, à 18 h 30**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absences motivées : Messieurs les conseillers Stéphane Boyer et Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Danielle Carbonneau, assistante-greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2003-04-128

SUJET: RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 14 AVRIL 2003

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 18 h 31, de rouvrir la séance spéciale du 14 avril 2003.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2003-04-129

SUJET: AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 14 AVRIL 2003

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 18 h 32, d'ajourner à nouveau la séance spéciale du 14 avril 2003 au 16 avril 2003, à 17 h.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance spéciale du 14 avril 2003 du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenu le **mercredi, 16 avril 2003, à 17 h**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absences motivées : MM. les conseillers Stéphane Boyer et Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2003-04-130

SUJET: RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 14 AVRIL 2003

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 17 h 29, de rouvrir la séance spéciale du 14 avril 2003.

2003-04-131

SUJET: OFFRE DE FINANCEMENT DE LA BANQUE NATIONALE DU CANADA AU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL ÎLE PERROT INC.

Attendu que la Ville de Pincourt a conclu avec le Complexe sportif et culturel régional Île Perrot (ci-après appelé « CSCRIP ») un protocole en vue de la construction d'un centre sportif et culturel (ci-après appelé « complexe ») sur le lot 2 744 712 du cadastre du Québec à être cédé par la Ville au CSCRIP;

Attendu que le CSCRIP s'est engagé à faire construire le complexe par un contrat clé en main et à y gérer des activités culturelles, sportives et récréatives destinées au plus grand nombre de citoyens de la Ville et des collectivités environnantes;

Attendu que la Ville souhaite faciliter la réalisation du complexe et y promouvoir la tenue d'activités susdites, en assurant au CSCRIP des revenus adéquats à ces fins;

Attendu que la Ville s'est engagée à louer du CSCRIP, durant une période de cinq (5) ans, un certain nombre d'heures d'utilisation de la patinoire qu'elle désire augmenter, sous réserve de son droit de sous-louer ou de céder ses heures d'utilisation à des tiers, afin de maximiser la fréquentation du complexe et d'inciter les municipalités voisines et leurs organismes partenaires à profiter pleinement de ces installations, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

*Amendée
par la
résolution
2003-08-267*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De fixer à 3 500 le nombre d'heures de location pour les fins d'activités sur glace prévu à l'article 3, paragraphe r) de l'entente conclue avec le CSCRIP à des taux horaires variables à être fixés et convenus avec le CSCRIP, le tout sous réserve du droit de la Ville de sous-louer ou de céder ses heures d'utilisation de glace à des tiers;

De demander aux municipalités et aux autres organismes qui ont manifesté ou souhaitent manifester leur intérêt à louer des heures d'utilisation de glace du CSCRIP de transmettre sans délai à celui-ci des offres de location;

D'accepter de se porter caution jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 45 000 \$ des engagements du CSCRIP envers l'institution financière de celle-ci, en cas de dépassement des coûts de construction du complexe, selon les termes et conditions à être déterminés par le directeur général de la Ville;

De demander au ministre des Affaires municipales et de la Métropole, durant les cinq premières années de location par la Ville des heures d'utilisation de glace, l'autorisation de conclure une convention de rachat des actifs du CSCRIP, dans l'éventualité où celui-ci serait en défaut envers son institution financière, pourvu que la Ville soit alors relevée de son obligation de louer le nombre d'heures d'utilisation prévu au premier alinéa;

D'autoriser le directeur général à prendre les mesures pour donner effet à la présente résolution et de faire préparer, le cas échéant, la documentation requise à cette fin en vue de son approbation par le conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2003-04-132

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 14 AVRIL 2003

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 20, de lever la séance spéciale du 14 avril 2003.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance spéciale du 14 avril 2003 du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenu le **mercredi, 16 avril 2003, à 17 h**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absences motivées : MM. les conseillers Stéphane Boyer et Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2003-04-130

SUJET: RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 14 AVRIL 2003

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 17 h 29, de rouvrir la séance spéciale du 14 avril 2003.

2003-04-131

SUJET: OFFRE DE FINANCEMENT DE LA BANQUE NATIONALE DU CANADA AU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL ÎLE PERROT INC.

Attendu que la Ville de Pincourt a conclu avec le Complexe sportif et culturel régional Île Perrot (ci-après appelé « CSCRIP ») un protocole en vue de la construction d'un centre sportif et culturel (ci-après appelé « complexe ») sur le lot 2 744 712 du cadastre du Québec à être cédé par la Ville au CSCRIP;

Attendu que le CSCRIP s'est engagé à faire construire le complexe par un contrat clé en main et à y gérer des activités culturelles, sportives et récréatives destinées au plus grand nombre de citoyens de la Ville et des collectivités environnantes;

Attendu que la Ville souhaite faciliter la réalisation du complexe et y promouvoir la tenue d'activités susdites, en assurant au CSCRIP des revenus adéquats à ces fins;

Attendu que la Ville s'est engagée à louer du CSCRIP, durant une période de cinq (5) ans, un certain nombre d'heures d'utilisation de la patinoire qu'elle désire augmenter, sous réserve de son droit de sous-louer ou de céder ses heures d'utilisation à des tiers, afin de maximiser la fréquentation du complexe et d'inciter les municipalités voisines et leurs organismes partenaires à profiter pleinement de ces installations, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

COMMUNES MUNICIPALES, CHAÎNÉ (00000000) 1990 0001 00 0000

*Amendée
par la
résolution
2003-08-267*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De fixer à 3 500 le nombre d'heures de location pour les fins d'activités sur glace prévu à l'article 3, paragraphe r) de l'entente conclue avec le CSCRIP à des taux horaires variables à être fixés et convenus avec le CSCRIP, le tout sous réserve du droit de la Ville de sous-louer ou de céder ses heures d'utilisation de glace à des tiers;

De demander aux municipalités et aux autres organismes qui ont manifesté ou souhaitent manifester leur intérêt à louer des heures d'utilisation de glace du CSCRIP de transmettre sans délai à celui-ci des offres de location;

D'accepter de se porter caution jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 45 000 \$ des engagements du CSCRIP envers l'institution financière de celle-ci, en cas de dépassement des coûts de construction du complexe, selon les termes et conditions à être déterminés par le directeur général de la Ville;

De demander au ministre des Affaires municipales et de la Métropole, durant les cinq premières années de location par la Ville des heures d'utilisation de glace, l'autorisation de conclure une convention de rachat des actifs du CSCRIP, dans l'éventualité où celui-ci serait en défaut envers son institution financière, pourvu que la Ville soit alors relevée de son obligation de louer le nombre d'heures d'utilisation prévu au premier alinéa;

D'autoriser le directeur général à prendre les mesures pour donner effet à la présente résolution et de faire préparer, le cas échéant, la documentation requise à cette fin en vue de son approbation par le conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2003-04-132

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 14 AVRIL 2003

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 20, de lever la séance spéciale du 14 avril 2003.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 28 avril 2003**, à 20 h, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE SPÉCIALE

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – règlement d'emprunt - préparation des plans et devis pour les travaux de prolongement du boulevard Pincourt
4. Adoption du règlement numéro 741 - Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement du boulevard Pincourt, ainsi que la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 775 000 \$
5. Période de questions
6. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2003-04-133

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 02, d'ouvrir la séance spéciale du 28 avril 2003.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-04-134

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 28 AVRIL 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 28 avril 2003.

2003-04-135

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT - PRÉPARATION DES
PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT
DU BOULEVARD PINCOURT

Monsieur le conseiller Jim Miron annonce qu'un règlement autorisant la préparation des plans et devis, cahiers des charges et documents d'appel d'offres pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement du boulevard Pincourt et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt à un montant suffisant pour en payer le coût, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2003-04-136

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 741 - RÈGLEMENT
AUTORISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX
INFRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX
REQUIS POUR LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD PIN-
COURT, AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET
LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, ET DÉCRÉTANT À
CES FINS DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT
PAS 775 000 \$

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 741 – Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement du boulevard Pincourt, ainsi que la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 775 000 \$.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 741 ait lieu le **mardi, 6 mai 2003**, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

D'autoriser un emprunt temporaire n'excédant pas 90% du montant total de l'emprunt décrété au Règlement numéro 741.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2003-04-137

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 04, de lever la séance spéciale du 28 avril 2003.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 6 mai 2003**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Absence motivée: Monsieur le conseiller Stéphane Boyer

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 742 – Règlement autorisant la préparation des plans et devis, cahiers des charges et documents d'appel d'offres pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement du boulevard Pincourt et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 40 000 \$
4. Rapport du jour de consultation - règlement numéro 741 - Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement du boulevard Pincourt, ainsi que la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 775 000 \$
5. Période de questions
6. Levée de la séance spéciale.

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE

2003-05-138

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

À 19 h 32, d'ouvrir la séance spéciale du 6 mai 2003.

2003-05-139

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 6 MAI 2003

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 6 mai 2003.

2003-05-140

*Amendée
par la
résolution*

2003-06-224

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 742 – RÈGLEMENT
AUTORISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, CA-
HIERS DES CHARGES ET DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES
POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX RELATIFS AUX IN-
FRASTRUCTURES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX RE-
QUIS POUR LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD PIN-
COURT ET DÉCRÉTANT À CES FINS DES DÉPENSES ET UN
EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 40 000 \$

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 742 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 742 - Règlement autorisant la préparation des plans et devis, cahiers des charges et documents d'appel d'offres pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement du boulevard Pincourt et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 40 000 \$.

2003-05-141

SUJET: RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT
NUMÉRO 741 – RÈGLEMENT AUTORISANT LA RÉALISATION
DE TRAVAUX RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES ET AUX
ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX REQUIS POUR LE PROLONGEMENT
DU BOULEVARD PINCOURT, AINSI QUE LA SUR-
VEILLANCE DES TRAVAUX ET LES HONORAIRES PROFES-
SIONNELS, ET DÉCRÉTANT À CES FINS DES DÉPENSES ET
UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 775 000 \$

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt du rapport du jour de consultation concernant le Règlement numéro 741 – Règlement autorisant la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement du boulevard Pincourt, ainsi que la surveillance des travaux et les honoraires professionnels, et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 775 000 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2003-05-142

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, de lever la séance spéciale du 6 mai 2003.



MICHEL KANDYBA, MAIRE



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 13 mai 2003**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absence motivée: M. le conseiller Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Danielle Carbonneau, assistante-greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2003-05-143

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MAI 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 37, d'ouvrir la séance régulière du mois de mai 2003.

2003-05-144

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 8, 14, 15, 16, 28 AVRIL ET 6 MAI 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux des séances des 8, 14, 15, 16, 28 avril et 6 mai 2003, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2003-05-145

SUJET: APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 8, 14, 15, 16, 28 AVRIL ET 6 MAI 2003

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les procès-verbaux des séances des 8, 14, 15, 16, 28 avril et 6 mai 2003.

2003-05-146

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'avril 2003 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2003-05).

2003-05-147

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'avril 2003 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2003-05).

2003-05-148

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'avril 2003 conformément au Règlement numéro 716.

2003-05-149

SUJET: VIRUS DU NIL OCCIDENTAL – DEMANDE D'INTERVENTION

Considérant qu'un plan d'intervention gouvernemental sur le Virus du Nil occidental a été mis à jour pour l'année 2003 ;

Considérant que ce plan d'intervention intègre différentes mesures recommandées par les experts afin de prévenir le maximum de cas et de protéger la population québécoise ;

Considérant qu'une application de larvicide biologique sera effectuée dans certains milieux humides de l'île de Montréal, de Laval, des Laurentides et de la Montérégie ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que l'on retrouve plusieurs milieux humides sur l'Île Perrot, que plusieurs oiseaux morts ont été répertoriés et que parmi ceux-ci on a retrouvé des oiseaux infectés sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges et que, par conséquent, la Ville de Pincourt considère que le territoire de l'Île Perrot peut être à risque, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au Ministère de la Santé et des Services sociaux de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les complications et les mortalités liées à l'infection par le Virus du Nil occidental et d'appliquer, le cas échéant, un larvicide biologique (Bti) sur le territoire de l'Île Perrot.

Que copie de la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités de l'Île Perrot et à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

2003-05-150

SUJET: AUTORISATION DE PARTICIPER À UNE ÉTUDE POUR LA RECHERCHE DE PUIITS – SECTEUR DU GOLF PROJETÉ

Considérant que la Ville de Pincourt, dans son plan directeur de développement urbain, projetait l'implantation d'un terrain de golf dans la zone H1-02 ;

Considérant l'intérêt démontré par le groupe Huxwet Inc. pour le projet ;

Considérant qu'il est vital pour la viabilité du projet de trouver des sources d'approvisionnement en eau sur le terrain pour en assurer l'entretien, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense n'excédant pas 10 000 \$ avant taxes pour une étude de recherche de puits conjointe avec le groupe Huxwet Inc. qui investira une somme équivalente à celle déboursée par la Ville ;

Que le groupe Huxwet Inc. remboursera la Ville pour la partie de la dépense assumée par la Ville si l'étude démontre qu'il y a présence d'eau en quantité suffisante pour assurer l'entretien du terrain.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-411.

2003-05-151

SUJET: MISSIONS ET NOMENCLATURE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – RESCISION DES RÉSOLUTIONS 2000-02-057 ET 2000-04-165



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'à compter du 1^{er} mai 2003 les commissions de travail du conseil municipal seront comme suit :

Commission de sécurité publique :

Cette commission de travail se tiendra une fois par mois, le soir de la préassemblée du conseil. La mission de cette commission est inchangée. Les dossiers concernant la sécurité des citoyens y seront traités en présence du directeur des Services d'urgence et de sécurité incendie. Celui-ci doit assurer la coordination de l'ordre du jour et de la préparation de la documentation de cette commission. Cette commission sera connue sous l'abrégié CSP.

Commission administrative :

Cette commission de travail se tiendra tous les quatrièmes mardis du mois à 19 h 30. La mission de cette commission est inchangée. Les dossiers concernant le greffe, la trésorerie, les ressources humaines et la direction générale y seront traités en présence du directeur général, de la directrice des Services administratifs et financiers et trésorière et de l'adjointe administrative. Le directeur général doit assurer la coordination de l'ordre du jour et de la préparation de la documentation de cette commission en collaboration avec les autres membres de l'équipe de gestion concernés, le cas échéant. Cette commission sera connue sous l'abrégié CAD.

Commission technique :

Cette commission de travail se tiendra tous les troisièmes mardis du mois à 19 h 30. La mission de cette commission est de s'assurer du maintien de la qualité du milieu des citoyens. Les dossiers concernant l'entretien adéquat et préventif des réseaux, infrastructures et bâtiments du domaine public y seront traités en présence du directeur des Services d'exploitation et du chef de division entretien. Le directeur des Services d'exploitation doit assurer la coordination de l'ordre du jour et de la préparation de la documentation de cette commission en collaboration avec le chef de division entretien. Cette commission sera connue sous l'abrégié CTE.

Commission de développement et des services aux citoyens :

Cette commission de travail se tiendra tous les premiers mardis du mois à 19 h 30. La mission de cette commission est d'assurer le développement harmonieux du territoire et de la vie communautaire des citoyens. Les dossiers concernant le développement, l'urbanisme, le loisir et les services communautaires y seront traités en présence du directeur du développement urbain, du chef de division loisir et du chef de division urbanisme et permis. Le chef de division loisir doit



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

assurer la coordination de l'ordre du jour et de la préparation de la documentation de cette commission en collaboration avec le directeur du développement urbain et du chef de division urbanisme et permis. Cette commission sera connue sous l'abrégié CDC.

Tous les membres du conseil sont invités à participer à chacune de ces commissions.

Le directeur général doit assister, dans la mesure du possible, à chacune de ces commissions.

Les résolutions 2000-02-057 et 2000-04-165 sont rescindées et remplacées par la présente résolution.

2003-05-152

SUJET: AUTORISATION D'OCTROYER UN MANDAT DE VÉRIFICATION D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 717 CONCERNANT LE LOT 1 723 550

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense n'excédant pas 1 000 \$ toutes taxes incluses auprès du groupe Daniel Arbour & Associés pour la vérification du projet d'amendement du Règlement de zonage n° 717 requis dans la zone H1-05 pour y ajouter certains usages dans la catégorie c1.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-411.

2003-05-153

SUJET: STATIONNEMENT – GARE PINCOURT / TERRASSE-VAUDREUIL

Considérant que le projet de gare intermodale sur l'Île Perrot a été reporté à une date indéterminée en regard du coût prohibitif du projet ;

Considérant que l'Agence métropolitaine de transport a proposé à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil des réaménagements à la gare actuelle soit Pincourt / Terrasse-Vaudreuil pour augmenter le nombre de places de stationnement pour les usagers ;

Considérant que, malgré l'augmentation du nombre de places, celles-ci sont encore insuffisantes pour répondre de façon satisfaisante à la demande ;

Considérant que la Ville de Pincourt travaille présentement de concert avec le Ministère des Transports sur un projet de réaménagement de l'autoroute 20 ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que le Ministère des Transports procédera, pendant la période estivale 2003, à certains travaux de réaménagements aux abords de l'autoroute 20, notamment sur les terrains appartenant au Ministère des Transports à l'angle du boulevard Cardinal-Léger et de la voie de service de l'autoroute 20 ;

Considérant que la Ville de Pincourt a déjà proposé qu'une entente soit conclue entre l'Agence métropolitaine de transport et le Ministère des Transports pour l'aménagement d'aires de stationnement sur ces terrains ;

Considérant les infrastructures en place permettant un accès direct aux usagers à la plate-forme d'embarquement depuis les terrains visés, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt souhaite vivement une rencontre avec les représentants de l'Agence métropolitaine de transport, du Ministère des Transports et de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil dans le but d'identifier les solutions nécessaires pour régler la problématique du stationnement aux abords de la gare et éviter ainsi des dépenses inutiles, tant par la Ville de Pincourt que par le Ministère des Transports, dans le réaménagement des terrains aux abords de l'autoroute 20.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yvon Marcoux, ministre des Transports, au Ministère des Transports, à l'Agence métropolitaine de transport et à la municipalité de Terrasse-Vaudreuil.

2003-05-154

SUJET: CESSION DE DROITS ET OBLIGATIONS EN VERTU D'UNE PROMESSE D'ACHAT – LANDEVEL (2000) INC., BÉROGEST INC., 2947-0325 QUÉBEC INC.

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, pour et au nom de la Ville de Pincourt, d'une cession de droits et obligations de Landevel (2000) Inc. et Bérogest Inc. à 2947-0325 Québec Inc. en vertu d'une promesse d'achat signée et acceptée le 25 mars 2002 par les parties.

2003-05-155

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois d'avril 2003 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2003-05-156

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2003-04 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2003-05-157

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2002-10-403 / APPROBATION DU BUDGET 2003 RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget révisé 2003 de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que présenté par la Société d'habitation du Québec.

D'amender la résolution numéro 2002-10-403 pour changer le montant de la contribution municipale au déficit de 17 238 \$ par 15 084 \$.

2003-05-158

SUJET: DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2002 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers au 31 décembre 2002 de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que déposé.

2003-05-159

SUJET: DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2001 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers au 31 décembre 2001 de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que déposé.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-05-160

SUJET: DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2002

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des états financiers et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2002.

2003-05-161

SUJET: VERSEMENT D'ALLOCATIONS IMPOSABLES

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le versement d'allocations imposables, tel que validé à la Commission administrative du 28 avril 2003.

2003-05-162

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 28 avril 2003

Commission de développement et de services aux citoyens :
(aucun)

Commission de sécurité publique :

- 10 mars 2003
- 7 avril 2003

Commission technique:

- 22 avril 2003

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2003-05-163

SUJET: RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – NOMINATION D'UN INSPECTEUR MÉTROPOLITAIN LOCAL – ARTICLE 63 L.A.U.



N° de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant le Règlement de contrôle intérimaire adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 17 avril 2003;

Considérant l'article 27 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité située sur le territoire de la Communauté, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) est le fonctionnaire désigné par le conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire;

Considérant que la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*; il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt consente à ce que son officier responsable de la délivrance des permis agisse à titre d'inspecteur métropolitain local tel que prévu par l'article 27 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exerce les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 31 de ce même règlement;

Que la Ville de Pincourt informe la Communauté métropolitaine de Montréal que monsieur Richard Dubois, chef de division, urbanisme et permis, agit à titre d'inspecteur métropolitain local sur son territoire, dans le cadre de l'application du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté.

2003-05-164

SUJET: RÉCLAMATION DE MM. ROBERT JOHNSON, HEINRICH HOFMANN, PETER HOLLANDER, DANIEL DE LONGUE ÉPÉE ET M^{ME} MARCELLE TESSIER DE LONGUE ÉPÉE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte de la correspondance, telle que déposée, des experts en sinistre Les Gestions F. Dumouchel Itée., représentant les assureurs de la Ville, datée du 23 avril 2003, relativement aux réclamations suivantes :

- M. Robert Johnson, 177, rue Marcotte, Pincourt
- M. Heinrich Hofmann, 199, rue Montcalm, Pincourt
- M. Peter Hollander, 71, 7^e Avenue, Pincourt
- M. Daniel de Longue Épée, (locataire) 89, 22^e Avenue, Pincourt
- M^{me} Marcelle Tessier de Longue Épée, (propriétaire) 89, 22^e Avenue, Pincourt



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-05-165

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – RÉPARATION ÉGOUTS LATÉRAUX – PROJET SPÉCIAL ENT-2003-03

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2003-03, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat des matériaux nécessaires pour la réparation des égouts latéraux – Projet spécial ENT-2003-03, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant n'excédant pas 10 000 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne;

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial ENT-2003-03 soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-400-10-003.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 2 000 \$ à compter de l'exercice financier 2004.

2003-05-166

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – RÉPARATION DES CHEMINÉES DE REGARDS D'ÉGOUTS – PROJET SPÉCIAL ENT-2003-09

Considérant l'approbation du projet spécial ENT-2003-09, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat des matériaux nécessaires pour la réparation des cheminées de regards d'égouts – Projet spécial ENT-2003-09, auprès de fournisseurs conformes, pour un montant n'excédant pas 10 000 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne;

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial ENT-2003-09 soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-400-10-795.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 2 000 \$ à compter de l'exercice financier 2004.

2003-05-167

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – REMPLACEMENT D'UNE UNITÉ DE CLIMATISATION – PROJET SPÉCIAL ENT-2003-05

Considérant l'approbation du projet ENT-2003-05, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat pour le remplacement d'une unité de climatisation auprès de A-1 Agences Techniques inc. pour un montant de 5 837,51 \$ toutes taxes incluses, net de ristournes.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial ENT-2003-05 soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-100-40-025.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 1 167,50 \$ à compter de l'exercice financier 2004.

2003-05-168

SUJET: DÉPLACEMENT ET INSTALLATION DE PANNEAUX "ARRÊT"

Considérant les recommandations des Services d'exploitation et l'approbation de la commission technique, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la division entretien à:

- procéder à l'installation de panneaux "ARRÊT" sur le boul. Cardinal-Léger au coin de la rue Des Frênes dans les deux sens;
- procéder au retrait du panneau "ARRÊT" sur le boul. Cardinal-Léger face au 652, en direction nord;
- procéder au retrait du panneau "ARRÊT" sur le boul. Cardinal-Léger face au 641, en direction sud;
- procéder à l'installation de panneaux "ARRÊT" sur la 5^e Avenue à l'intersection du boul. Pincourt dans les deux sens;
- procéder à l'installation de panneaux "ARRÊT" sur le boul. Pincourt à l'intersection de la 5^e Avenue dans les deux sens,

selon les normes établies par le Ministère des Transports du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-05-169

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – AVRIL 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les factures suivantes:

LEGAULT TRUDEAU ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

Pour le projet SGU-02-02, la somme de 316,32 \$ représentant le paiement de la facture n° 37079 pour travaux de piquetage nécessaires à l'exécution des travaux sur le boulevard Pincourt.

LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC.

Pour le projet SGU-02-02, la somme de 33 232,17 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 5 pour les services municipaux sur le boulevard Pincourt.

Que toutes ces dépenses soient imputées au règlement numéro 735.

2003-05-170

SUJET: OCTROI DE CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat pour le "nettoyage des conduites d'égout sanitaire" auprès de Kelly Sani-Vac inc. pour un montant de 11 962,60 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-521.

2003-05-171

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION N° 2003-02-050 – SYSTÈME D'ALARME INCENDIE ET INTRUSION – PROJET SPÉCIAL EXP-2003-006

Considérant l'approbation du projet spécial EXP-2003-006, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution n° 2003-02-050 afin de changer:

- le montant de "19 296,60 \$" par "20 935,71 \$"
- le montant de "22 153,81 \$" par "25 489,53 \$"
- le montant de "8 290,08 \$" par "9 285,05 \$"



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-05-172

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANÇÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – OCTROI DU CONTRAT DE SCCELLEMENT DE FISSURES – PROJET SPÉCIAL: ENT-2003-02

Considérant l'approbation du projet ENT-2003-02 et l'analyse des soumissions du directeur des Services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi du contrat de scellement de fissures – Projet spécial ENT-2003-02, à "Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc." pour un montant n'excédant pas 15 000 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que cette dépense en immobilisation pour le projet spécial ENT-2003-02 soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-10-709.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 3 000 \$ à compter de l'exercice financier 2004.

2003-05-173

SUJET: ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES LOCAUX ET TERRAINS SPORTIFS

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique de tarification des locaux et terrains sportifs de la Ville de Pincourt, tel que déposé.

2003-05-174

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES – LOT 2 781 523 – 140, RUE DU BOISÉ-DES-CHÊNES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour la future construction au 140, rue du Boisé-des-Chênes (lot 2 781 523).

Que le modèle de maison préparé par Bachar & Dubord, architectes soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sentier-des-Chênes ».

2003-05-175

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o 817292, MINUTE 5415 – LOTS 2 985 010 ET 2 985 011 (PROJET SENTIER-DES-CHÊNES – PHASE 4)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner, tel que présenté, le plan de subdivision n° 817292, minute 5415, en date du 7 avril 2003, soit les lots projetés 2 985 010 et 2 985 011 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

2003-05-176

SUJET: CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 717,
PROCÉDURE À ENTREPRENDRE À LA COUR MUNICIPALE
« 99, CHEMIN DUHAMEL, UNITÉ 201 »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entreprendre, en vertu de l'article 2.2.h du règlement de zonage n° 717, des poursuites devant la cour municipale pour le non-respect dudit règlement de zonage contre madame Yvette St-Denis et monsieur Jacques Laframboise du 99, chemin Duhamel, unité 201, Pincourt, qui stipule qu'il est interdit d'installer un appareil de climatisation/thermopompe dans une cour avant.

2003-05-177

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 816694,
MINUTE 5362 – LOTS 2 975 151 À 2 975 174 - « SENTIER-DES-
CHÊNES » PHASE 3

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n° 816694, minute 5362, en date du 10 février 2003, soit les lots projetés 2 975 151 à 2 975 174 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain pour le fonds réserve parcs, terrains de jeux et stationnements au montant de 5 574,42 \$ soit exigible telle que prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n° 614 pour ledit fonds.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-05-178

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT ET LE FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS – ACHAT ET INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU POUR LA PISCINE MUNICIPALE

Considérant les recommandations du directeur des Services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'achat et l'installation d'un chauffe-eau pour la piscine municipale auprès de fournisseurs conformes, pour un montant n'excédant pas 11 000 \$ toutes taxes incluses, net de ristourne;

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et par le fonds de parcs, terrains de jeux et stationnements en deux montants égaux de 5 500 \$ et soit imputée au poste comptable 22-700-40-060.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 1 100 \$ à compter de l'exercice financier 2004.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 07 et s'est terminée à 21 h 17.

2003-05-179

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 18, de lever la séance du 13 mai 2003.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

DANIELLE CARBONNEAU, ASSISTANTE-GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 10 juin 2003**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absences motivées: Messieurs les conseillers Claude Comeau et Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2003-06-180

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de juin 2003.

2003-06-181

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2003

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 13 mai 2003, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2003-06-182

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2003

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 mai 2003.

2003-06-183

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2003 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2003-06).

2003-06-184

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de mai 2003 conformément au Règlement numéro 716.

2003-06-185

SUJET: SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2003-2 ENTRE LA
VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EM-
PLOYÉS DE PINCOURT (CSN) CONCERNANT L'EMBAUCHE
DU PERSONNEL SAISONNIER

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, de la lettre d'entente 2003-2 entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) concernant l'embauche du personnel saisonnier.

2003-06-186

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MICHEL
ROUSSEAU

Considérant la demande de monsieur Michel Rousseau, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 12 mai 2003 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Michel Rousseau est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Michel Rousseau – Opérateur – Usine d'épuration, un congé sans solde du 28 juillet 2003 au 31 août 2003 inclusivement selon sa demande déposée.

2003-06-187

SUJET: SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE 2003-3 ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE PINCOURT (CSN) CONCERNANT LES HORAIRES DE TRAVAIL À LA BIBLIOTHÈQUE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt la lettre d'entente 2003-3 entre la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt (CSN) concernant les modifications des horaires de travail à la bibliothèque en vue de sa relocalisation à l'école secondaire du Chêne-Bleu en octobre 2003.

2003-06-188

SUJET: COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – DEMANDE DE REPORT DE L'ÉCHÉANCIER D'ADOPTION (03.05.238)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt appuie les démarches de la Ville de Repentigny à savoir :

- De demander à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de revoir son échéancier relativement au traitement du dossier relatif au plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMM de façon à permettre à ses membres de faire les recommandations qui s'imposent ;
- De demander à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et à ses municipalités membres qu'elles appuient cette demande pour l'extension de délai pour l'étude du PMGMR ;
- Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Environnement du Québec et aux municipalités membres de la CMM.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-06-189

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – CONTRIBUTION MUNICIPALE À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – PROJET SLC-2003-607

Considérant l'approbation du projet SLC-2003-607, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement de la contribution municipale à la bibliothèque de l'École secondaire du Chêne-Bleu auprès de I.C.M. Construction Inc. au montant de 51 801,30 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-20-655.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en 5 versements annuels égaux de 10 360,26 \$ à compter de l'exercice financier 2004.

2003-06-190

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 1 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR LA COTISATION DE LA VILLE DE PINCOURT À L'INFOROUTE MUNICIPALE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 1 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour la cotisation de la Ville de Pincourt à l'Inforoute municipale.

2003-06-191

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2003-04-124 – CESSION DU LOT 2 744 712 AU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL ÎLE PERROT INC.

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender le premier paragraphe de la résolution 2003-04-124 – Cession du lot 2 744 712 au Complexe Sportif et Culturel Régional Île Perrot Inc. en le remplaçant par ce qui suit :

« D'autoriser et de ratifier la vente de gré à gré intervenue le 4 juin 2003 devant M^e Johanne Goyette, notaire, du lot 2 744 712 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 52 868,5 mètres carrés, au Complexe Sportif et Culturel Régional Île Perrot Inc., pour un montant de 1 264 623 \$.

De ratifier la cession de rang mentionnée audit acte de vente en faveur de la Banque Nationale du Canada. »



No de résolution
ou annotation

2003-06-192

VILLE DE PINCOURT

SUJET: SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT, LA COMMISSION SCOLAIRE DES TROIS-LACS ET L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU POUR LA BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE MUNICIPALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que la Ville a, entre autres, pour mission l'information, la culture et le loisir ;

Considérant que la Commission scolaire des Trois-Lacs (Commission scolaire) poursuit à la fois une mission d'instruction, de socialisation et de qualification des jeunes ;

Considérant que l'École secondaire du Chêne-Bleu (l'École) a pour mandat d'offrir des services complémentaires, notamment des ressources documentaires qui contribuent à l'apprentissage et à l'enseignement ;

Considérant qu'une entente entre la Ville, la Commission scolaire et l'École permettant l'intégration des bibliothèques favoriserait leur clientèle respective et améliorerait ainsi la qualité et la quantité des services ;

Considérant que, dans le contexte du programme de formation de l'école québécoise, la bibliothèque devient un instrument pédagogique et d'apprentissage indispensable ;

Considérant que la Ville, la Commission scolaire et l'École veulent développer une collaboration dans la mesure du possible et dans leur intérêt commun ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des parties et de la population qu'elles représentent, d'échanger des services qui diminuent les coûts d'opération ;

Considérant que les parties reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre elles en vue d'un partage des ressources disponibles, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt le protocole d'entente entre la Ville de Pincourt, la Commission scolaire des Trois-Lacs et l'École secondaire du Chêne-Bleu pour la bibliothèque scolaire municipale sur le territoire de la ville de Pincourt.

2003-06-193

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 270 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR DIVERS AMÉNAGEMENTS À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 270 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour divers aménagements à l'École secondaire du Chêne-Bleu afin de réaliser en partie les engagements de la Ville de Pincourt tels que stipulés à l'acte de cession intervenu le 5 juillet 2002, à savoir :

- l'implantation du terrain de soccer ;
- la quote-part municipale en plantation d'arbres et aménagement paysager ;
- 50 % des coûts inhérents à l'installation complémentaire des adaptateurs et des transformateurs nécessaires à l'alimentation de l'école par une génératrice d'urgence mobile.

2003-06-194

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE TRANSACTIONS VISANT LE COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL – ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier des documents suivants :

- Offre de location entre le Complexe Sportif et Culturel Régional Île Perrot inc. et la Ville de Pincourt ;
- Convention de rachat des actifs entre le Complexe Sportif et Culturel Régional Île Perrot inc., la Ville de Pincourt et la Banque Nationale du Canada ;
- Convention de dépôt entre le Complexe Sportif et Culturel Régional Île Perrot inc., la Ville de Pincourt et la Banque Nationale du Canada ;
- Convention de jouissance paisible entre le Complexe Sportif et Culturel Régional Île Perrot inc., la Ville de Pincourt et la Banque Nationale du Canada ;

Que copie de cette résolution soit transmise au Complexe Sportif et Culturel Régional Île Perrot Inc. et au service des entreprises de la Banque Nationale du Canada.

2003-06-195

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois de mai 2003 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2003-06-196

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2003-05 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2003-06-197

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 MAI 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 30 mai 2003.

2003-06-198

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 127 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 2003

Considérant qu'une affectation de 127 000 \$ du surplus accumulé aux activités financières avait été prévue lors de la préparation des prévisions budgétaires de l'exercice 2003, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 127 000 \$ du surplus accumulé affecté aux activités financières de l'exercice 2003.

2003-06-199

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 55 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR DES DÉPENSES EXCÉDENTAIRES RELATIVEMENT À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 55 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour des dépenses excédentaires relativement à la mise en valeur du territoire.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-06-200

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 131 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER L'EXCÉDENT DES COÛTS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 735 – BOULEVARD PINCOURT PHASE I

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 131 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer l'excédent des coûts du règlement numéro 735 – Boulevard Pincourt Phase I.

2003-06-201

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 4 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER LE COÛT EXCÉDENTAIRE DE L'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'ANNÉE 2003

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 4 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer le coût excédentaire de l'assurance collective de la Ville de Pincourt pour l'année 2003.

2003-06-202

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 16 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCIER LE COÛT EXCÉDENTAIRE DE L'ASSURANCE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'ANNÉE 2003

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 16 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer le coût excédentaire de l'assurance générale de la Ville de Pincourt pour l'année 2003.

2003-06-203

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER COMME CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses dont les débiteurs sont introuvables ou pour lesquelles les coûts de recouvrement seraient supérieurs aux montants à recouvrer;

Considérant qu'il y a une provision budgétaire pour créances irrécouvrables, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-06-204

SUJET: COMPTES À RECEVOIR – FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

D'autoriser la radiation des factures diverses selon la liste déposée pour un montant de 98,50 \$ à même le poste budgétaire 02-199-00-940 "créances irrécouvrables".

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2002, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour un montant de 237,87 \$ à même la provision pour créances douteuses.

2003-06-205

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 3 juin 2003

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 6 mai 2003

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique:

- 22 mai 2003

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2003-06-206

SUJET: NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 12 JUILLET 2003 AU 11 NOVEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté, soit nommée maire suppléant pour la période du 12 juillet 2003 au 11 novembre 2003.

2003-06-207

SUJET: **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-7 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT AFIN DE CRÉER LA ZONE H1-08 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H1-03, DE PERMETTRE LES USAGES D'HABITATION DE CLASSES h1, h2, h3 ET LES USAGES COMMUNAUTAIRES DE CLASSE p1 DANS LA NOUVELLE ZONE H1-08, D'AGRANDIR LA ZONE H1-02 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H1-03, DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES H1-02 ET H1-03 ET DE MODIFIER CERTAINES NORMES PRÉVUES À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES H1-02 ET H1-03**

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le **premier projet** de règlement numéro 717-7 modifiant le Règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin de créer la zone H1-08 à même une partie de la zone H1-03, de permettre les usages d'habitation de classes h1, h2, h3 et les usages communautaires de classe p1 dans la nouvelle zone H1-08, d'agrandir la zone H1-02 à même une partie de la zone H1-03, de modifier les usages autorisés dans les zones H1-02 et H1-03 et de modifier certaines normes prévues à la grille des spécifications des zones H1-02 et H1-03.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 8 juillet 2003 à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2003-06-208

SUJET: **OCTROI DU MANDAT DE CONSERVATION DES DOCUMENTS ET MAINTIEN DU PROGRAMME DE GESTION DOCUMENTAIRE POUR LES ANNÉES 2003, 2004 ET 2005**

Suite à un processus de demandes de prix et à leur analyse par madame Nicole Drouin, greffière, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le mandat de conservation des documents et maintien du programme de gestion documentaire de la Ville de Pincourt, pour les années 2003, 2004 et 2005, à Gestion de documents Carrière inc., selon sa proposition du 29 mai 2003, pour un montant total de 3 750 \$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-140-00-410.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-06-209

SUJET: SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE PROJET DOMICILIAIRE "SENTIER-DES-CHÊNES" PHASE III

Considérant le Règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, d'une entente concernant le développement de la phase III du projet domiciliaire "Sentier-des-Chênes".

2003-06-210

SUJET: SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE PROJET DOMICILIAIRE "LE SOMMET BOISÉ" PHASE I

Considérant le Règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, d'une entente concernant le développement du projet domiciliaire "Le Sommet Boisé" phase I.

2003-06-211

SUJET: SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE PROJET DOMICILIAIRE "DOMAINE DE LA FORÊT" PHASE II

Considérant le Règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, d'une entente concernant le développement de la phase II du projet domiciliaire "Domaine de la Forêt".

2003-06-212

SUJET: SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LE PROJET DOMICILIAIRE "VILLAGE RENAISSANCE" PHASE I



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant le Règlement numéro 727 concernant les ententes portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, d'une entente concernant le développement de la phase I du projet domiciliaire "Village Renaissance".

2003-06-213

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – JUIN 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer le décompte progressif et la facture d'honoraires professionnels suivante :

GROUPE CONSEIL GENIVAR

Pour le projet SGU-02-06, la somme de 7 447,87 \$ représentant le paiement de la facture n° 5934 pour l'étude de caractérisation floristique et faunique pour le projet Village Renaissance.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.

Pour le projet SGU-02-02, la somme de 67 868,80 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 6 pour les services municipaux sur le boulevard Pincourt.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

2003-06-214

SUJET: INSCRIPTION AU SÉMINAIRE DE L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Bernard Lefebvre, directeur des Services d'exploitation, à participer au séminaire de l'A.I.M.Q. 2003 du 21 au 24 septembre 2003 au Mont-Tremblant.

D'autoriser une dépense de 1 100 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-401-00-310.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-06-215

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 016 551 À 3 016 567, 3 016 546 À 3 016 549, 2 975 669 ET 2 975 670 DU CADASTRE DU QUÉBEC À 2947-0325 QUÉBEC INC. – PROJET "VILLAGE RENAISSANCE" PHASE I

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 016 551 à 3 016 567, 3 016 546 à 3 016 549, 2 975 669 et 2 975 670 du cadastre du Québec à 2947-0325 Québec inc., d'une superficie totale de 205 827,6 pi² au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 113 205,16 \$, à payer à la signature de l'acte de vente notarié, lequel acte devra inclure les clauses suivantes:

1. L'acheteur devra respecter les différentes clauses de la promesse d'achat pour le projet "Village retraité et préretraité" signée le 25 mars 2002.
2. L'acheteur s'engage à signer le protocole d'entente et à déposer les garanties demandées par la Ville, dès qu'exigées par celle-ci, dans le cadre de la phase I du projet connu sous le nom "Village Renaissance".
3. L'acheteur doit déposer un montant de 10 000 \$ pour compléter le dépôt exigé à la promesse d'achat.
4. La Ville doit remettre à l'acheteur un montant de 2 000 \$ pour le remboursement du dépôt tel que prévu à la promesse d'achat.

Que le notaire Jean-Guy Sauvé soit mandaté pour préparer l'acte de vente aux frais de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2003-06-216

SUJET: OCTROI DU CONTRAT, DU MANDAT DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE QUALITATIF POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE KENDALL – DEVIS P98631 – RÈGLEMENT NUMÉRO 735

À la suite de l'ouverture des soumissions le 29 novembre 2002 et à l'analyse préparée le 2 décembre 2002 par Groupe conseil GENIVAR, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'octroyer le contrat concernant la soumission – devis P98631 pour le prolongement des services municipaux sur la rue Kendall au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Loiselle et Frères inc., pour un montant n'excédant pas 456 761,40 \$ toutes taxes incluses.

De mandater le Groupe conseil GENIVAR inc. pour la surveillance desdits travaux selon les taux prévus au barème de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec.

De mandater Inspec-Sol inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux pour un montant n'excédant pas 14 000 \$ toutes taxes incluses.

Que l'octroi du contrat et des mandats soit donné lorsque toutes les autorisations auront été délivrées et que le promoteur aura signé le protocole d'entente et aura déposé les garanties nécessaires.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Pincourt.

Que cette dépense soit financée par le règlement numéro 735.

2003-06-217

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DU LOT 2 985 010 DU CADASTRE DU QUÉBEC À ENTREPRISES ALLARD MÉNARD INC. – PROJET "SENTIER DES CHÊNES" PHASE IV

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré du lot 2 985 010 (anciennement partie du lot 2 437 159) du cadastre du Québec à Entreprises Allard Ménard inc., d'une superficie totale de 290 753,3 pi² au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 159 914,32 \$, à payer à la signature de l'acte de vente notarié, lequel acte devra inclure les clauses suivantes:

1. L'acheteur devra respecter les différentes clauses de la promesse d'achat dudit lot signée le 31 mars 2003.
2. L'acheteur s'engage à signer le protocole d'entente et à déposer les garanties demandées par la Ville, dès qu'exigées par celle-ci, dans le cadre de la phase IV du projet connu sous le nom de "Sentier des Chênes".

D'amender la résolution n° 2003-02-040 afin de remplacer les mots "phase III" par "phase IV".

Que le notaire Claude Chamberland soit mandaté pour préparer l'acte de vente aux frais de l'acheteur.

*Amendés par
la réso.
2003-11-389*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-06-218

*Amendée par la
résolution
2003-09-305*

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 2 988 053 À 2 988 069 DU CADASTRE DU QUÉBEC À GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. PROJET "DOMAINE DE LA FORÊT" PHASE II

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 2 988 053 à 2 988 069, du cadastre du Québec à Groupe immobilier Grilli inc., d'une superficie totale de 120 519,9 pi² au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 66 285,95 \$, à payer à la signature de l'acte de vente notarié, lequel acte devra inclure les clauses suivantes:

1. L'acheteur devra respecter les différentes clauses de la promesse d'achat pour le projet "Domaine de la Forêt" signée le 4 février 2003.
2. L'acheteur s'engage à signer le protocole d'entente et à déposer les garanties demandées par la Ville, dès qu'exigées par celle-ci, dans le cadre de la phase II du projet connu sous le nom "Domaine de la Forêt".
3. La Ville de Pincourt s'engage à donner mainlevée et à consentir à la radiation des hypothèques légales qui pourraient affecter les lots touchés par la présente transaction.

Que le notaire Jean-Guy Sauvé soit mandaté pour préparer l'acte de vente et la radiation des hypothèques légales, s'il y a lieu, aux frais de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2003-06-219

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 036 668 À 3 036 723 ET 3 066 945 À 3 066 950 DU CADASTRE DU QUÉBEC À V.A.M. INC. – PROJET "LE SOMMET BOISÉ" PHASE I

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

*Amendée par
la réso.
2003-11-390*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 036 668 à 3 036 723 et 3 066 945 à 3 066 950 du cadastre du Québec à V.A.M. inc., d'une superficie totale de 377 135,7 pi² au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 207 424,64 \$, à payer à la signature de l'acte de vente notarié, lequel acte devra inclure les clauses suivantes:

1. L'acheteur devra respecter les différentes clauses de la promesse d'achat du projet connu sous le nom de "Le Sommet Boisé" signée le 25 mars 2002.
2. L'acheteur s'engage à signer le protocole d'entente et à déposer les garanties demandées par la Ville, dès qu'exigées par celle-ci, dans le cadre de la phase I du projet connu sous le nom de "Le Sommet Boisé".
3. L'acheteur s'engage à rembourser à la Ville un montant de 5 855,58 \$ représentant le pourcentage des coûts des plans directeurs et de l'étude de faisabilité économique du projet complet totalisant 37 137,93 \$, calculé sur la superficie de 377 135,7 pi² de la phase I du projet par rapport à la superficie du projet complet de 2 370 398,3 pi².
4. La municipalité s'engage à rembourser une partie du dépôt, tel que prévu à la promesse d'achat, pour un montant de 20 000 \$.

Que le notaire Claude Chamberland soit mandaté pour préparer l'acte de vente aux frais de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2003-06-220

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 820845,
MINUTE 5420 – LOT 3 027 056 – 400, RUE DALCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner, tel que présenté, le plan de subdivision n° 820245, minute 5420, en date du 16 avril 2003, soit le lot projeté 3 027 056 au cadastre du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre un lot déjà subdivisé.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-06-221

SUJET: APPROBATION DU PLAN N^o 101 – PROJET N^o 772686 – BELL CANADA

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du plan n^o 101, projet n^o 772686 en date du 30 mai 2003, soumis par Bell Canada, concernant l'installation d'un ancrage sur la rue Bellevue à l'intersection de la 8^e Avenue et le remplacement d'un ancrage sur la rue Bellevue à l'intersection de la 7^e Avenue.

2003-06-222

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLES « LE NEWPORT » ET « LE WESTMINSTER » - PROJET « VILLAGE RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour les modèles de maison « Le Newport » ainsi que « Le Westminster » et que ceux-ci soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Village Renaissance ».

2003-06-223

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o 2401, MINUTE 992 – LOTS 2 988 053 À 2 988 071 – PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » PHASE II

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n^o 2401, minute 992, en date du 30 mai 2003, soit les lots projetés 2 988 053 à 2 988 071 au cadastre du Québec, préparé par monsieur Alain Croteau, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n^o 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2003-06-224

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2003-05-140 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 742

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'amender la résolution numéro 2003-05-140 en ajoutant le paragraphe suivant :

« Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 742 ait lieu le **lundi, 23 juin 2003**, ou à toute autre date déterminée par la greffière. »

2003-06-225

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET 2947-0325 QUÉBEC INC. CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ MODÈLE DU PROJET DOMICILIAIRE « VILLAGE RENAISSANCE »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou, en son absence, la greffière, madame Nicole Drouin, à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction entre la Ville de Pincourt et 2947-0325 Québec Inc. pour la construction d'une unité modèle du projet domiciliaire « Village Renaissance ».

2003-06-226

SUJET: RECONNAISSANCE DES 25 ANS DE SERVICES À LA VILLE DE PINCOURT DE MONSIEUR DE GAÉTAN ROUSSEAU

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal félicite monsieur Gaétan Rousseau en reconnaissance de ses 25 ans de loyaux services depuis le 5 juin 1978 au sein de l'équipe de la Ville de Pincourt.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 21 h 09.

2003-06-227

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2003

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 10, de lever la séance du 10 juin 2003.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **8 juillet 2003**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 717-7:

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT AFIN DE CRÉER LA ZONE H1-08 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H1-03, DE PERMETTRE LES USAGES D'HABITATION DE CLASSES h1, h2, h3 ET LES USAGES COMMUNAUTAIRES DE CLASSE p1 DANS LA NOUVELLE ZONE H1-08, D'AGRANDIR LA ZONE H1-02 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H1-03, DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES H1-02 ET H1-03 ET DE MODIFIER CERTAINES NORMES PRÉVUES À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES H1-02 ET H1-0

PRÉSENCES

Monsieur le maire Michel Kandyba et madame la conseillère Marie-Andrée G. Laliberté.

Madame Nicole Drouin, greffière, monsieur Michel Perrier, directeur général et monsieur Richard Dubois, chef de division urbanisme et permis.

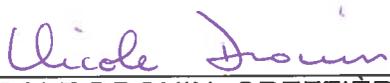
Le premier projet de Règlement numéro 717-7 a été approuvé le 10 juin 2003 par la résolution numéro 2003-06-201. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 19 juin 2003 et publié le 25 juin 2003.

Le 8 juillet 2003, à 19 h, une assemblée publique présidée par monsieur le maire Michel Kandyba a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

7 personnes sont présentes dans la salle.

Après avoir expliqué le projet de règlement, entendu les personnes qui désirent s'exprimer, identifié les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation et expliqué la nature et les modalités d'exercice du droit de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, la consultation publique est terminée et monsieur le maire clôt l'assemblée à 19 h 32.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 8 juillet 2003**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2003-07-228

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUILLET 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 33, d'ouvrir la séance régulière du mois de juillet 2003.

2003-07-229

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2003

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 10 juin 2003, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2003-07-230

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 10 juin 2003.

2003-07-231

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juin 2003 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2003-07).

2003-07-232

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de juin 2003 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2003-07).

2003-07-233

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de juin 2003 conformément au Règlement numéro 716.

2003-07-234

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME LUCE GAGNON

Considérant la demande de madame Luce Gagnon, employée syndiquée CSN, pour un congé sans solde, pour la période du 8 septembre 2003 au 23 juin 2004 inclusivement, déposée au bureau de la direction générale le 1^{er} juillet 2003 ;

Considérant le congé sans solde de monsieur François Boyer pour la période du 30 juin au 19 décembre 2003 inclusivement ;

Considérant l'article 23 e) de la convention collective de travail en vigueur ;

Considérant l'article 1 de l'annexe « G » de la convention collective de travail signée le 15 octobre 1990, il est



No de résolution
ou annotation

2003-07-235

SUJET: DEMANDE AU MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU
SPORT ET DU LOISIR, D'UNE DÉROGATION DE PROCÉDER
PAR APPEL D'OFFRES POUR LA LOCATION D'UN VÉHICULE
DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE TYPE AUTO-POMPE

Considérant que la Ville de Pincourt souscrit aux différents efforts
afin d'assainir les finances publiques et réduire l'impact financier
de la gestion des biens publics pour les contribuables ;

Considérant l'approche innovatrice du Ministère des Transports
du Québec qui, par son Centre de Gestion des Équipements
Roulants (CGER), offre une alternative peu coûteuse pour la
gestion des parcs automobiles et mécaniques ;

Considérant que la Ville de Pincourt entend bénéficier des
services offerts par le CGER afin de faire profiter ses
contribuables des économies à réaliser ;

Considérant la mise à niveau du matériel de combat d'incendie
nécessaire afin de se conformer à la Loi sur la Sécurité incendie ;

Considérant que le Ministre des Affaires municipales a déjà
accordé des dérogations à plusieurs municipalités afin de leur
permettre de transiger directement avec le CGER sans procéder
par appel d'offres, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du
Loisir, d'accorder à la Ville de Pincourt, dans les meilleurs délais,
une dérogation de procéder par appel d'offres, afin de faire
directement appel au CGER, pour la location :

- d'un véhicule de lutte contre l'incendie type autopompe, le
tout pour un montant maximum de 2 889 \$ par mois, plus
taxes, avec indexation tous les 12 mois, pour un contrat de
20 ans ;
- d'un camion six roues porteur avec équipement, pour un
montant de 2 161 \$ par mois, plus taxes, pour une période
de 12 mois renouvelable avec indexation d'année en année.



No de résolution
ou annotation

2003-07-236

SUJET: MESURE DISCIPLINAIRE – MONSIEUR MARTIN MÉNARD

Considérant les avis ayant été signifiés à monsieur Martin Ménard concernant les directives à suivre lors d'une absence ;

Considérant qu'il a dérogé aux dites directives, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la décision de la direction générale de suspendre monsieur Martin Ménard pour une journée sans rémunération le 3 juillet 2003.

2003-07-237

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE PERMISE À L'ÉGARD D'UNE EMBARCATION SUR LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement concernant la limite de vitesse permise à l'égard d'une embarcation sur la rivière des Outaouais sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2003-07-238

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BON DE COMMANDE DU CENTRE DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS ROULANTS (CGER), POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE, CONDITIONNEL À L'APPROBATION D'UNE DÉROGATION PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR

Considérant la demande de dérogation faite au Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, pour l'acquisition de matériel de lutte contre l'incendie, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le directeur général, monsieur Michel Perrier, d'un bon de commande du Centre de Gestion des Équipements Roulants (CGER) pour un montant maximum de 2 889 \$ par mois, pour un contrat de 20 ans pour l'acquisition de matériel de lutte contre l'incendie.

D'aviser le CGER que ce bon de commande est conditionnel à l'approbation de la dérogation de procéder par appel d'offres par le Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.



No de résolution
ou annotation

2003-07-239

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois de juin 2003 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2003-07-240

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2003-06, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2003-07-241

SUJET: OCTROI D'UN MANDAT EN TANT QUE PROCUREUR DE LA VILLE DE PINCOURT À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Considérant l'appel d'offres lancé par la Ville pour retenir les services d'un procureur à la cour municipale régionale, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Me Nancy Lecompte, avocate du cabinet Aumais, Chartrand pour agir en tant que procureur de la Ville de Pincourt à la cour municipale régionale, pour un montant forfaitaire de 225 \$ par mois plus taxes pour le traitement de toutes les causes de constats d'infraction aux règlements municipaux et au Code de la route et un tarif horaire de 100 \$ pour toutes autres causes et mandats spécifiques, le tout pour la période du 1^{er} septembre 2003 au 31 août 2004 et renouvelable pour une période maximale de 12 mois aux mêmes conditions.

2003-07-242

SUJET: AUTORISATION D'ASSISTER AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CADRES FINANCIERS

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

D'autoriser madame Céline Bussières, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, à participer au congrès de l'Association des cadres financiers qui se tiendra du 7 au 10 septembre 2003 et admissible au programme 1% de formation.

D'autoriser une dépense de 725 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-131-00-311.

2003-07-243

SUJET: REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 528 ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 701 / ADJUDICATION D'UN EMPRUNT AU MOYEN DE BILLETS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 173 097 \$ par billets en vertu des règlements numéros 528 et 701 au prix de 98.165 échéant en série 5 ans comme suit:

31 897 \$	2.80 %	15 juillet 2004
33 200 \$	2.80 %	15 juillet 2005
34 500 \$	3.25 %	15 juillet 2006
36 100 \$	3.60 %	15 juillet 2007
37 400 \$	3.90 %	15 juillet 2008

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

2003-07-244

SUJET: REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 528 ET FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 701 / RÉSOLUTION DE PROLONGATION

Attendu que la Ville de Pincourt se propose d'emprunter par billets un montant total de 173 097 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de \$
528	57 700 \$
701	115 397 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire, monsieur Michel Kandyba, et par la trésorière, madame Céline Bussières;

Que les billets seront datés du 15 juillet 2003;

Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15% payable semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1.	31 897 \$
2.	33 200 \$
3.	34 500 \$
4.	36 100 \$
5.	37 400 \$

Que la Ville aura, le 20 juillet 2003, un montant de 61 200 \$ à renouveler sur un emprunt original de 107 400 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 528;

Qu'un montant total de 3 500 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 57 700 \$.

2003-07-245

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 26 juin 2003

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 3 juin 2003

Commission de sécurité publique :

- 12 mai 2003

Commission technique:

- 17 juin 2003

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-07-246

SUJET: GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. – ACTE DE VENTE
ENREGISTRÉ SOUS LE NUMÉRO 381127,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VAUDREUIL – PROJET
« DOMAINE DE LA FORÊT » PHASE I

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde une mainlevée de la clause résolutoire de desservir l'ensemble des terrains visés des infrastructures municipales complètes (aqueduc, égout sanitaire et pluvial, éclairage, pavage et bordure) dans les 12 mois suivant la signature du contrat résultant de l'acte de vente enregistré le 29 novembre 2002, sous le numéro 381127, à la circonscription foncière de Vaudreuil, sur chaque immeuble y mentionné lors de la demande de permis de construction.

Que la préparation et les frais des actes de mainlevée soient assumés par le Groupe immobilier Grilli inc.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les actes de mainlevée.

2003-07-247

SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
717-7 - MODIFICATION DE ZONAGE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 717-7 - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin de créer la zone H1-08 à même une partie de la zone H1-03, de permettre les usages d'habitation de classes h1, h2, h3 et les usages communautaires de classe p1 dans la nouvelle zone H1-08, d'agrandir la zone H1-02 à même une partie de la zone H1-03, de modifier les usages autorisés dans les zones H1-02 et H1-03 et de modifier certaines normes prévues à la grille des spécifications des zones H1-02 et H1-03.

2003-07-248

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-7 –
MODIFICATION DE ZONAGE

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin de créer la zone H1-08 à même une partie de la zone H1-03, de permettre les usages d'habitation de classes h1, h2, h3 et les usages communautaires de classe p1 dans la nouvelle zone H1-08, d'agrandir la zone H1-02 à même une partie de la zone H1-03, de modifier les usages autorisés dans les zones H1-02 et H1-03 et de modifier certaines normes prévues à



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

la grille des spécifications des zones H1-02 et H1-03, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2003-07-249

SUJET: ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE H1-08 AUX DISPOSITIONS RELATIVES AUX PIIA ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PIIA APPLICABLES AUX ZONES H1-02 ET H1-03

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le projet de règlement numéro 717-8 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin d'assujettir la zone H1-08 aux dispositions relatives aux PIIA et de modifier les dispositions relatives aux PIIA applicables aux zones H1-02 et H1-03.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 12 août 2003 à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par la greffière.

2003-07-250

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-8 - MODIFICATION DE ZONAGE

Monsieur le conseiller André D'Aragon annonce qu'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin d'assujettir la zone H1-08 aux dispositions relatives aux PIIA et de modifier les dispositions relatives aux PIIA applicables aux zones H1-02 et H1-03, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2003-07-251

SUJET: RAPPORT DU JOUR DE CONSULTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 742

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière de la Ville du rapport du jour de consultation concernant le règlement numéro 742 - Règlement autorisant la préparation des plans et devis, cahiers des charges et documents d'appel d'offres pour la réalisation de



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux requis pour le prolongement du boulevard Pincourt et décrétant à ces fins des dépenses et un emprunt n'excédant pas 40 000 \$.

2003-07-252

SUJET: VENTE D'UN BATEAU ACHILE, 16 PIEDS AVEC MOTEUR MERCURY ET REMORQUE À LA MUNICIPALITÉ DE RIGAUD

Considérant la résolution numéro 2003-06-290 de la municipalité de Rigaud, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente à la municipalité de Rigaud d'un bateau Achile, 16 pieds, numéro d'enregistrement 10D69510, avec moteur Mercury 40 forces, numéro de série G04158373 et d'une remorque, numéro d'immatriculation R804018, pour un montant total de 5 000 \$ non taxable, le tout tel que vu et sans aucune garantie de la Ville de Pincourt.

De nommer monsieur Jean-Marc Guy, chef de division, entretien, ou, en son absence monsieur Serge Lebeau, coordonnateur des opérations, pour signer, au nom de la Ville de Pincourt, tous les documents de transfert desdits équipements.

2003-07-253

SUJET: VENTE D'UN CAMION ÉCHELLE AÉRIENNE USAGÉ À LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

Considérant la résolution numéro 2003-06-305 de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts d'un camion échelle aérienne usagé de marque Thibault, année 1960, numéro d'identification du véhicule AW1T584363, pour un montant total de 4 000 \$ non taxable, le tout tel que vu et sans aucune garantie de la Ville de Pincourt.

De nommer monsieur Jean-Marc Guy, chef de division, entretien, ou, en son absence monsieur Serge Lebeau, coordonnateur des opérations, pour signer, au nom de la Ville de Pincourt, tous les documents de transfert desdits équipements.

2003-07-254

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION N^o 2002-12-490 – VENTE DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 1 720 452



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution n° 2002-12-490 pour ajouter les mots « et madame Lucille Jacques Robichaud » après les mots « Henri Robichaud ».

2003-07-255

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – TRAVAUX D'ARPENTAGE LÉGAL POUR LE SITE DES NEIGES USÉES – PROJET SPÉCIAL EXP-2003-004

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le paiement des travaux d'arpentage légal pour le site des neiges usées, projet spécial EXP-2003-004, auprès de Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres, pour un montant de 1 294,04 \$, toutes taxes incluses, représentant le paiement de la facture n° 37030.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-10-534.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 258,80 \$ à compter de l'exercice financier 2004.

2003-07-256

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 801 – PROJET N° 772686 – BELL CANADA

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du plan n° 801, projet n° 772686 en date du 3 juin 2003, soumis par Bell Canada, concernant l'installation d'équipement aérien sur le boulevard Cardinal-Léger, la 8^e Avenue et la rue Bellevue.

2003-07-257

SUJET: APPROBATION DU PIIA – MODÈLE « CLASSIQUE DE LUXE » - PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES »

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le PIIA pour le modèle de maison « Classique de luxe » et que celui-ci soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sentier-des-chênes ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-07-258

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DU LOT 1 724 095

Considérant l'offre de vente par la Ville de Pincourt, datée du 2 juillet 2003, du lot 1 724 095 à madame Johanne Lemay et monsieur Marcel Lemay;

Considérant l'acceptation de l'offre de vente par madame Johanne Lemay et monsieur Marcel Lemay, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à la vente de gré à gré du lot 1 724 095 du cadastre du Québec, à madame Johanne Lemay et monsieur Marcel Lemay pour la somme de 25 489,78 \$, payable comptant.

De mandater Me Johanne Goyette, notaire, pour préparer l'acte de vente aux frais des acquéreurs.

Que le contrat de vente inclue une clause résolutoire de construction d'une résidence unifamiliale conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur dans les vingt-quatre (24) mois de la date de signature de l'acte de vente.

Que les frais de branchement aux réseaux d'égout et d'aqueduc soient assumés par les acquéreurs.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et la greffière, madame Nicole Drouin, ou en son absence l'assistante-greffière, madame Danielle Carbonneau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette vente de gré à gré.

2003-07-259

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o B02-227, MINUTE 5665 – LOTS 3 036 668 À 3 036 735 ET 3 066 945 À 3 066 950 – PROJET « LE SOMMET BOISÉ » PHASE 1

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté et conditionnellement au dépôt du PIIA de la phase 1 du projet "Le Sommet boisé", le plan de subdivision n^o B02-227, minute 5665, en date du 7 juillet 2003, soit les lots projetés 3 036 668 à 3 036 735 et 3 066 945 à 3 066 950 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n^o 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-07-260

SUJET: SUBVENTION 2003 DANS LE CADRE DU PROGRAMME "PETITE VOIRIE"

Considérant la demande formulée par la Ville auprès du député du comté de Vaudreuil et ministre des Transports, monsieur Yvon Marcoux, dans le cadre du programme d'aide à la "petite voirie";

Considérant qu'une enveloppe est disponible pour la Ville de Pincourt dans le cadre de ce programme, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Pincourt soumette dans le cadre du programme "Petite Voirie" les projets suivants: la réfection du boulevard de l'Île pour un montant de 222 766,11 \$, le prolongement du réseau routier autour de l'Omni-Centre pour un montant de 21 594,36 \$ et le sentier pour l'école du Chêne Bleu pour un montant de 7 810,61 \$.

De remercier le député de la circonscription de Vaudreuil et ministre des Transports, monsieur Yvon Marcoux, pour son aide et son support.

Que copie de cette résolution soit transmise à monsieur Yvon Marcoux, député du comté de Vaudreuil et ministre des Transports.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 04 et s'est terminée à 20 h 25.

2003-07-261

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2003

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 26, de lever la séance du 8 juillet 2003.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **12 août 2003**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 717-8:

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE H1-08 AUX DISPOSITIONS RELATIVES AUX P.I.I.A. ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX P.I.I.A. APPLICABLES AUX ZONES H1-02 ET H1-03

PRÉSENCES

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame Danielle Carbonneau, assistante-greffière, et madame Céline Bussièrès, directrice des services administratifs et financiers et trésorière

Le projet de Règlement numéro 717-8 a été approuvé le 8 juillet 2003 par la résolution numéro 2003-07-249. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 18 juillet 2003 et publié le 23 juillet 2003.

Le 12 août 2003, à 19 h, une assemblée publique présidée par monsieur le maire Michel Kandyba a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

Conséquemment, à 19 h 03, n'ayant aucune question de l'auditoire, la consultation publique est terminée et monsieur le maire clôt l'assemblée.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 12 août 2003**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absences motivées: Messieurs les conseillers André D'Aragon et Jim Miron

Sont aussi présentes: M^{me} Danielle Carbonneau, assistante-greffière et M^{me} Céline Bussières, directrice des services administratifs et financiers et trésorière

2003-08-262

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois d'août 2003.

2003-08-263

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2003

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2003, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2003-08-264

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2003.

2003-08-265

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2003 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2003-08).

2003-08-266

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de juillet 2003 conformément au Règlement numéro 716.

2003-08-267

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2003-04-131 – OFFRE DE
FINANCEMENT DE LA BANQUE NATIONALE DU CANADA AU
COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL RÉGIONAL ÎLE PERROT
INC.

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2003-04-131 – Offre de financement de la Banque Nationale du Canada au Complexe Sportif et Culturel Régional Île Perrot pour y ajouter le paragraphe suivant :

« D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le cautionnement de 45 000 \$. »

2003-08-268

SUJET: FÉLICITATIONS À MONSIEUR YOHANN BENSON

Considérant que monsieur Yohann Benson, golfeur amateur citoyen de la Ville de Pincourt, a remporté la prestigieuse Classique Acura du circuit de l'AGP du Québec, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'offrir officiellement à monsieur Yohann Benson les félicitations du conseil municipal de la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-08-269

SUJET: APPUI À LA FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC (FPQ) DANS LE DOSSIER DE L'EMBARGO AMÉRICAIN TOUCHANT L'INDUSTRIE DE LA POURVOIRIE AU QUÉBEC

Considérant que l'industrie de la pourvoirie au Québec emploie plus de 4 500 personnes annuellement ;

Considérant que les retombées économiques associées à ce secteur d'activités se chiffrent à plus de 187 millions de dollars annuellement ;

Considérant que des dizaines de localités bénéficient directement des activités des pourvoiries pour diversifier leurs économies ;

Considérant que plus de 368 000 personnes fréquentent les pourvoiries du Québec annuellement dont plus de 10 000 en provenance des États-Unis pour la chasse au gros gibier ;

Considérant que les pertes économiques associées à l'embargo américain pourraient se chiffrer à au moins 25 millions de dollars pour l'industrie de la pourvoirie ;

Considérant que l'embargo américain pourrait avoir de lourdes conséquences à court, moyen et long terme sur l'ensemble de l'industrie, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt demande aux gouvernements du Québec et du Canada d'intervenir auprès du gouvernement américain afin d'obtenir une levée de l'embargo sur la viande de gibier et considèrent le bien-fondé d'une éventuelle demande de compensation financière ou de la mise sur pied d'un programme d'aide pour les pourvoiries, les employés et les clients touchés par l'embargo ;

Que copie de cette résolution soit transmise à messieurs Jean Chrétien, Premier ministre du Canada, Jean Charest, Premier ministre du Québec, Lyle Vanclief, ministre de l'Agriculture, Allan Rock, ministre de l'Industrie du Canada, Sam Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, et Pierre Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs.

2003-08-270

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2003 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

- 2003-08-271 SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE
- PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2003-07 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.
- 2003-08-272 SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2003-05-157 /
APPROBATION DU BUDGET 2003 RÉVISÉ DE L'OFFICE MU-
NICIPAL D'HABITATION DE PINCOURT
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver le budget 2003 de l'Office municipal d'habitation de Pincourt, tel que révisé en date du 14 juillet 2003 par la Société d'habitation du Québec.
- D'amender la résolution numéro 2003-05-157 pour changer le montant de la contribution municipale au déficit de 15 084 \$ à 14 945 \$.
- 2003-08-273 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES
TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN
PARTIE
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 18 juillet 2003 en tout ou en partie.
- 2003-08-274 SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Commission administrative : (aucun)

Commission de développement et de services aux citoyens : (aucun)

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme :

- 9 juillet 2003

2003-08-275

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-7 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT AFIN DE CRÉER LA ZONE H1-08 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H1-03, DE PERMETTRE LES USAGES D'HABITATION DE CLASSES h1, h2, h3 ET LES USAGES COMMUNAUTAIRES DE CLASSE p1 DANS LA NOUVELLE ZONE H1-08, D'AGRANDIR LA ZONE H1-02 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE H1-03, DE MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES H1-02 ET H1-03 ET DE MODIFIER CERTAINES NORMES PRÉVUES À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DES ZONES H1-02 ET H1-03

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 717-7 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 717-7 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin de créer la zone H1-08 à même une partie de la zone H1-03, de permettre les usages d'habitation de classes h1, h2, h3 et les usages communautaires de classe p1 dans la nouvelle zone H1-08, d'agrandir la zone H1-02 à même une partie de la zone H1-03, de modifier les usages autorisés dans les zones H1-02 et H1-03 et de modifier certaines normes prévues à la grille des spécifications des zones H1-02 et H1-03.

2003-08-276

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-8 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE LA VILLE DE PINCOURT AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE H1-08 AUX DISPOSITIONS RELATIVES AUX P.I.I.A. ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX P.I.I.A. APPLICABLES AUX ZONES H1-02 ET H1-03

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 717-8 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 717-8 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de la Ville de Pincourt afin d'assujettir la zone H1-08 aux dispositions relatives aux P.I.I.A. et de modifier les dispositions relatives aux P.I.I.A. applicables aux zones H1-02 et H1-03.

2003-08-277

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 743 – RÈGLEMENT CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE PERMISE À L'ÉGARD D'UNE EMBARCATION SUR LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 743 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 743 – Règlement concernant la limite de vitesse permise à l'égard d'une embarcation sur la Rivière des Outaouais.

2003-08-278

SUJET : AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION ENTRETIEN DES SERVICES D'EXPLOITATION DE LA VILLE DE PINCOURT, MONSIEUR JEAN-MARC GUY, DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) POUR L'ANNÉE 2003-2004, CONJOINTEMENT AVEC LA VILLE DE L'ÎLE PERROT – ACHAT REGROUPE

Considérant l'article 29.9 de la loi sur les cités et villes qui stipule que des municipalités peuvent procéder à une demande commune de soumission publique pour l'adjudication d'un contrat d'assurance et de fourniture de services, autres que des services professionnels;

Considérant que la Ville de Pincourt désire se prévaloir de l'article 29.9 de la Loi sur les cités et villes et procéder à un achat regroupé avec la Ville de l'Île Perrot pour se procurer du sel de déglacage (chlorure de sodium) pour la saison hivernale 2003-2004, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de division entretien des services d'exploitation de la Ville de Pincourt, monsieur Jean-Marc Guy, à lancer un appel d'offres pour le contrat d'approvisionnement de sel de déglacage de chaussées (chlorure de sodium) pour l'année 2003-2004, conjointement avec la Ville de l'Île Perrot. La Ville de Pincourt assure le soutien administratif de cet appel d'offres en 2003.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-08-279

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 701 – DÉMÉNAGEMENT DE LA BI-
BLIOTHÈQUE (PROJET SLC-2003-603)

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2003-603, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser une dépense en immobilisation financée par le règle-
ment numéro 701 pour le déménagement de la bibliothèque au-
près de Les Distributions Pincourt inc. au montant de 6 013,51 \$,
toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le règle-
ment numéro 701.

2003-08-280

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 99, CHEMIN
DUHAMEL, APPARTEMENT NUMÉRO 201 – AUTORISATION
DE LA PRÉSENCE D'UNE THERMOPOMPE EN COUR AVANT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif
d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article
145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner
suite à la demande de dérogation mineure concernant la pré-
sence d'une thermopompe en cour avant (balcon) au 99, chemin
Duhamel, appartement numéro 201.

2003-08-281

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 64, 22^E AVENUE –
RÉDUCTION DE LA MARGE APPLICABLE À UNE PISCINE
CREUSÉE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif
d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article
145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner
suite à la demande de dérogation mineure concernant la réduc-
tion de la marge applicable à une piscine creusée à 1,44 m sur le
lot 1 721 148, 64, 22^e Avenue.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-08-282

SUJET: NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

Considérant l'article 2.4 « Durée du mandat d'un membre » du règlement numéro 617, règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, de nommer monsieur Ian MacLeod pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une période de deux ans.

2003-08-283

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « SOMMET BOISÉ » -
TRAME ROUTIÈRE – ZONES H1-02 ET H1-03

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le P.I.I.A., tel que déposé, pour la trame routière montrée au plan daté de décembre 2002, préparé par Daniel Arbour et Associés intitulé « Secteur du golf – Concept d'aménagement ».

2003-08-284

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° S 189-2,
MINUTE 305 – LOTS 3 080 565 ET 3 080 566 – 372, CHEMIN
DUHAMEL

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'entériner, tel que présenté, le plan de subdivision n° S 189-2, minute 305, en date du 16 juillet 2003, soit les lots projetés 3 080 565 et 3 080 566 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur David Simoneau, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-08-285

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLE « VISTA IV » PROJET
« DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour le modèle de maison « Vista IV » et
que celui-ci soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet
« Domaine de la Forêt ».

2003-08-286

SUJET: DEMANDE DE RÉVISION DES PLANS DE PARACHÈVEMENT
DE L'AUTOROUTE 20 – MAINTIEN D'UN LIEN ENTRE
L'AUTOROUTE 20 ET LE BOULEVARD DE L'ÎLE À PINCOURT

Considérant les démarches entreprises par la Ville de Pincourt
auprès de la Direction Territoriale de l'Ouest-de-la-Montérégie du
Ministère des Transports du Québec depuis l'an 2000 ;

Considérant les plans préliminaires, tirés de l'étude de la Direction
Territoriale, transmis à la Ville de Pincourt en janvier 2003 ;

Considérant l'étude, commandée par la Ville de Pincourt au
Groupe Conseil Génivar, transmise à la Direction Territoriale en
avril 2003, laquelle démontre que le maintien du lien avec
l'autoroute 20 et le boulevard de l'Île est essentiel pour soutenir le
développement socio-économique de l'ensemble de la commu-
nauté de l'Île Perrot et assurer la fluidité et la sécurité des usa-
gers, tant sur le réseau routier national que sur les réseaux lo-
caux;

Considérant qu'en vertu des tendances observées, tout le terri-
toire de l'Île Perrot devrait connaître un développement optimal
d'ici 2021 et que les besoins en infrastructures de transport seront
supérieurs à ce qu'indiquent les études provenant de la Direction
Territoriale;

Considérant que les projets à caractère supra-municipal, annon-
cés au Ministère des Transports, c'est-à-dire l'implantation d'une
école secondaire régionale, un centre culturel et sportif régional,
un parc forestier urbain et une académie de golf, se sont jusqu'ici
concrétisés, qu'ils se retrouvent tous dans l'axe du boulevard de
l'Île et que, sans un lien avec l'autoroute 20, il y aura engorge-
ment sur le boulevard Don Quichotte ;

Considérant que la Ville de Pincourt a conclu des ententes visant
l'implantation de plus de 1 200 nouvelles unités de logements et
que, d'ici 2021, celles-ci seront réalisées en plus d'un potentiel
d'au-delà de 500 unités additionnelles, toutes situées dans l'axe
du boulevard de l'Île ;

Considérant le potentiel de développement économique important
sur les abords de l'autoroute 20 à Pincourt dans l'axe du boule-
vard de l'Île qui, combiné au développement commercial projeté
sur le territoire de Ville de l'Île Perrot et dans le parc industriel de



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Notre-Dame de l'Île Perrot, fera en sorte que le seul échangeur du boulevard Don Quichotte ne pourra supporter à lui seul les pointes de circulation de ou vers l'autoroute 20 ;

Considérant que le boulevard de l'Île, dans son tronçon entre l'autoroute 20 et la 5^{ième} Avenue, est aménagé afin de répondre à la demande d'un débit important de voitures et propose aussi des aménagements assurant la sécurité de l'ensemble des usagers tant du réseau national qu'intermunicipal ;

Considérant que la Ville de Pincourt entend contribuer aux efforts du Ministère des Transports en proposant la cession d'une partie du chemin Duhamel pour qu'il soit possible d'y intégrer la sortie 35 de l'autoroute au réseau projeté de voies de services, ainsi que la cession d'un terrain pouvant servir de mesures compensatoires en permettant la re-localisation du marécage à l'angle du boulevard Don Quichotte et de l'autoroute 20, libérant ainsi un terrain essentiel à un aménagement adéquat profitable à l'ensemble des citoyens de l'Île Perrot et des utilisateurs de l'autoroute 20, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander au Ministre des Transports, monsieur Yvon Marcoux, de procéder à une révision du concept initial proposé de parachèvement de l'autoroute 20 afin d'y ajouter les éléments suivants, à savoir :

- une voie de service à sens unique du côté nord de l'autoroute 20, entre les boulevards Don Quichotte et Cardinal-Léger ;
- un viaduc qui permettrait de relier cette voie de service avec le boulevard de l'Île afin de faciliter l'accès à ce dernier pour les usagers de Montréal ;
- une entrée additionnelle vers l'est depuis la voie de service sud, à l'ouest du boulevard Don Quichotte, afin de soulager les carrefours de ce boulevard jugés critiques aux abords de l'autoroute.

Que le Ministre confirme rapidement son intention d'inclure au projet de parachèvement de l'autoroute 20 ces éléments nécessaires au développement socio-économique de la Ville de Pincourt et de l'ensemble du territoire de la communauté de l'Île Perrot ;

Que copie de cette résolution soit transmise à Ville de l'Île Perrot et aux municipalités de Notre-Dame de l'Île Perrot et Terrasse-Vaudreuil, ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant leur appui à cette demande au Ministre des Transports ;

Que copie de la résolution soit aussi transmise au Ministre des Transports, monsieur Yvon Marcoux.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 53 et s'est terminée à 19 h 58.

2003-08-287

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2003

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 58, de lever la séance du 12 août 2003.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 9 septembre 2003**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absences motivées: Messieurs les conseillers Claude Comeau et Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2003-09-288

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 31, d'ouvrir la séance régulière du mois de septembre 2003.

2003-09-289

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2003

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 12 août 2003, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2003-09-290

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 AOÛT 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 12 août 2003.

2003-09-291

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'août 2003 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2003-09).

2003-09-292

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'août 2003 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2003-09).

2003-09-293

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'août 2003 conformément au Règlement numéro 716.

2003-09-294

SUJET: APPUI À LA TROISIÈME ÉDITION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Considérant que la réduction des matières résiduelles est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui oeuvrent à la gestion écologique des déchets ;

Considérant que la réduction des matières résiduelles est plus que jamais nécessaire au plan environnemental, notamment pour la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant le développement d'un plan de gestion des matières résiduelles par les autorités municipales ;

Considérant l'invitation du Réseau des Ressourceries du Québec et de son partenaire principal RECYC-QUÉBEC à participer à la *Semaine québécoise de réduction des déchets*, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adhérer à la troisième édition de la Semaine québécoise de réduction des déchets qui se tiendra du 20 au 26 octobre 2003 ;

De promouvoir la réduction des matières résiduelles ;

D'appuyer et de collaborer avec les organisations et les citoyens et citoyennes qui organiseront des activités visant la réduction des matières résiduelles.

2003-09-295

SUJET: MANDAT À M^e JOHANNE GOYETTE, NOTAIRE – LOT
1 724 095

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater M^e Johanne Goyette, notaire, pour effectuer les recherches concernant les droits de passage accordés sur le lot 1 724 095 et pour procéder aux démarches nécessaires visant l'annulation desdits droits de passage afin de permettre la vente dudit lot ;

Que les honoraires professionnels de M^e Johanne Goyette, notaire, soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.

2003-09-296

SUJET: DEMANDE À LA COMMISSION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE
LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – PRODUCTION D'UN
RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DES OPÉRATIONS POLI-
CIÈRES

Considérant que la Sûreté du Québec s'engageait à offrir le même niveau et la même qualité de service que celui offert par les corps policiers municipaux suivant la réorganisation policière imposée par le Ministre de la Sécurité publique ;

Considérant que les municipalités sont facturées pour les services policiers rendus sur leur territoire ;

Considérant qu'il est du rôle et de l'obligation des conseils municipaux d'informer les citoyens adéquatement quant aux deniers dépensés pour offrir les différents services à la population et la nature de ces derniers, et que, pour ce faire, les outils nécessaires de gestion et d'information sont essentiels ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que présentement les différentes données sur le travail policier dans les différents territoires municipaux ne sont pas disponibles aux élus municipaux et que conséquemment les citoyens ne reçoivent pas les informations auxquelles ils sont en droit de s'attendre ;

Considérant que les élus municipaux se doivent, comme pour tous les autres services dispensés pour leurs citoyens, d'évaluer les biens et services acquis par la municipalité et de s'assurer de recevoir le meilleur service possible au meilleur coût possible et que les services policiers n'échappent pas à cette notion, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De demander formellement à la Commission de Sécurité Publique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'intervenir auprès des autorités de la Sûreté du Québec pour obtenir le plus rapidement possible des rapports mensuels d'activités des effectifs policiers sur les différents territoires municipaux, notamment en ce qui a trait aux éléments suivants :

1. Effectifs policiers déployés par secteur de patrouille par quart de travail ;
2. Heures de patrouille effectuées sur chacun des territoires municipaux, excluant les autoroutes et routes numérotées, par ces effectifs par quart de travail ;
3. Nombre d'interventions effectuées par catégorie (code de la sécurité routière, code criminel, règlement municipaux, etc..) sur chacun des territoires municipaux excluant les autoroutes et routes numérotées, par quart de travail.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Commission de Sécurité Publique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au Grand Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux conseils municipaux des villes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à la direction de Vaudreuil-Soulanges de la Sûreté du Québec, au Ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Chagnon, au député de Vaudreuil et Ministre des Transports, monsieur Yvon Marcoux et au député de Soulanges, madame Lucie Charlebois.

2003-09-297

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois d'août 2003 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-09-298

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2003-08 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2003-09-299

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 29 AOÛT 2003

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 29 août 2003.

2003-09-300

SUJET: DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EFFECTUÉES EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport des activités de la trésorière effectuées en vertu du Chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour l'exercice financier 2002, tel que déposé.

2003-09-301

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 26 août 2003

Commission de développement et de services aux citoyens :

(aucun)

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique: (aucun)



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2003-09-302

SUJET: VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES
LE 13 NOVEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, d'ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique selon la Loi sur les cités et villes, les immeubles qui ont des arrérages de taxes pour les années 2001 et antérieures.

Cette vente aura lieu dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-centre, 375 boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, **le 13 novembre 2003, à 10 heures.**

2003-09-303

SUJET: NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE
PINCOURT POUR ACQUÉRIR SI NÉCESSAIRE DES IMMEU-
BLES LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES PRÉVUE POUR
LE 13 NOVEMBRE 2003 (ART. 536, LOI SUR LES CITÉS ET
VILLES)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Céline Bussièrès, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes municipales et scolaires prévue pour le 13 novembre 2003 à 10 h, le tout en accord avec l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

2003-09-304

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION N^o 2002-12-490 – VENTE
DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 1 720 452

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution n^o 2002-12-490, telle qu'amendée, pour ajouter :

- les mots « et madame Chantal Piché » après les mots « Donald Richard »
- les mots « et madame Micheline Landreville » après les mots « Claude Ouellette ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-09-305

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION N° 2003-06-218 – VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 2 988 053 À 2 988 069 DU CADASTRE DU QUÉBEC À GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT » PHASE II

Nonobstant les termes contenus dans la promesse d'achat signée le 4 février 2003 à l'effet que le Groupe immobilier Grilli inc. s'engage à acquérir un minimum de quarante (40) lots, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution n° 2003-06-218 pour ajouter, à la fin du paragraphe 1., les mots suivants :

« à l'exception de l'obligation d'acquérir un minimum de quarante (40) lots pour cette transaction seulement. »

2003-09-306

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – SEPTEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et la facture d'honoraires professionnels suivants:

EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES INC.

Pour le projet SGU-02-06 "Village Renaissance", la somme de 17 069,83 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 1 pour la construction du sentier piétonnier menant à l'école secondaire du Chêne Bleu.

LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC.

Pour le projet SGU-02-02 la somme de 311 941,42 \$ représentant le paiement du décompte progressif et final n° 7 pour les services municipaux sur le boulevard Pincourt.

GROUPE CONSEIL GENIVAR

Pour le projet SGU-02-02 la somme de 14 782,81 \$ représentant le paiement de la facture numéro 5993 pour les honoraires professionnels de surveillance des travaux pour le boulevard Pincourt.

Que ces dépenses soient imputées au règlement numéro 735.

2003-09-307

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 8 515,30 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER L'ACHAT D'UNE ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATION DES SERVICES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 8 515,30 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer le coût d'achat de l'antenne de télécommunication.

D'entériner l'achat de l'antenne de télécommunication des Services d'urgence et de sécurité incendie auprès de Bell Mobilité au montant de 8 515,30 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste comptable 22-220-40-240.

2003-09-308

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 55 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER LES COÛTS DE RÉFECTION DES TERRAINS DE SOCCER

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 55 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer les coûts de réfection des terrains de soccer.

D'autoriser l'achat des matériaux et l'octroi des contrats nécessaires à la réalisation des travaux auprès des fournisseurs conformes pour un montant n'excédant pas 55 000 \$, toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que ces dépenses soient imputées au poste comptable 22-700-10-046.

2003-09-309

SUJET: DÉROGATION MINEURE AU 99, CHEMIN DUHAMEL, APPARTEMENT NUMÉRO 201

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que la présence d'une thermopompe en cour avant (balcon) soit autorisée au 99, chemin Duhamel, appartement numéro 201.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- 2003-09-310 SUJET: DÉROGATION MINEURE AU 64, 22^E AVENUE
- Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- Que le préambule fasse partie de la résolution.
- Que la marge applicable à une piscine creusée de 1,50 m. soit réduite à 1,44 m. sur le lot 1 721 148 au 64, 22^e Avenue.
- 2003-09-311 SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLE « PARIS V » - PROJET
« DOMAINE DE LA FORÊT »
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver le P.I.I.A. pour le modèle de maison « Paris V » et que celui-ci soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Domaine de la Forêt ».
- 2003-09-312 SUJET: CONTRAVENTION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 717 –
PROCÉDURE À ENTREPRENDRE À LA COUR MUNICIPALE
« 73, 5^E AVENUE »
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'entreprendre, en vertu de l'article 2.2.h du règlement n^o 717, des poursuites devant la cour municipale pour le non-respect dudit règlement de zonage contre monsieur Jean-Guy Clément, résidant au 2 rue Madeleine-Laguide, à Notre-Dame de l'Île Perrot, pour la présence d'un conteneur à déchets non conforme à la réglementation, ce qui contrevient à l'article 6.2.1.36 stipulant que les conteneurs à déchets ne sont pas autorisés dans une cour avant.
- 2003-09-313 SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LE PAVAGE ET LES
AMÉNAGEMENTS SUR LE BOULEVARD PINCOURT PHASE I
– DEVIS P98212-403 – RÈGLEMENT NUMÉRO 741
- Suite à l'ouverture des soumissions du 8 septembre 2003 et à l'analyse préparée le 9 septembre 2003 par Groupe conseil Génivar, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat concernant la soumission "Pavage et aménagements P98212-403" sur le boulevard Pincourt phase I, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Asphalte Trudeau Ltée, pour un montant n'excédant pas 356 577,50 \$, toutes taxes incluses.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Pincourt.

Que cette dépense soit financée par le Règlement numéro 741.

2003-09-314

SUJET: OCTROI DU CONTRAT DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE QUALITATIF POUR LE PAVAGE ET LES AMÉNAGEMENTS SUR LE BOULEVARD PINCOURT PHASE I – DEVIS P98212-403 – RÈGLEMENT NUMÉRO 741

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater le Groupe conseil Génivar pour la surveillance des travaux relatifs au pavage et aux aménagements sur le boulevard Pincourt phase I – Devis P98212-403, selon les taux prévus au barème de l'Association des Ingénieurs Conseils du Québec.

De mandater Inspec-Sol Inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux précités pour un montant n'excédant pas 3 869,44 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses soient financées par le règlement numéro 741.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 52 et s'est terminée à 20 h 19.



No de résolution
ou annotation

2003-09-315

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 20, de lever la séance du 9 septembre 2003.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 14 octobre 2003**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2003-10-316

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, d'ouvrir la séance régulière du mois d'octobre 2003.

2003-10-317

SUJET: DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2003, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2003-10-318

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2003.

2003-10-319

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de septembre 2003 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2003-10) .

2003-10-320

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de septembre 2003 conformément au Règlement numéro 716.

2003-10-321

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA TRANSACTION 2003-1
ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE SYNDICAT NATIONAL
DES EMPLOYÉS DE PINCOURT CSN

Considérant que la Ville de Pincourt et le Syndicat National des employés de Pincourt CSN désirent régler à l'amiable le grief 2003-01, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, pour et au nom de la Ville de la transaction 2003-1 réglant à l'amiable le grief 2003-01.

2003-10-322

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME NICOLE
TAILLEFER

Considérant la demande de madame Nicole Taillefer, employée syndiquée CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 19 septembre 2003 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que madame Nicole Taillefer est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à madame Nicole Taillefer – Secrétaire en soirée – Division loisir et communautaire, un congé sans solde du 4 janvier 2004 au 28 février 2004 inclusivement selon sa demande déposée.

2003-10-323

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR LUC MISERANY

Considérant la demande de monsieur Luc Miserany, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 1^{er} octobre 2003 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Luc Miserany est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Luc Miserany – Journalier – Division entretien, un congé sans solde du 26 janvier 2004 au 9 avril 2004 inclusivement selon sa demande déposée.

2003-10-324

SUJET: DEMANDE DE RETOUR AU TRAVAIL – MONSIEUR FRANÇOIS BOYER

Considérant la résolution 2003-01-008 accordant à monsieur François Boyer un congé sans solde du 30 juin 2003 au 19 décembre 2003 inclusivement ;

Considérant la demande de retour anticipé déposée par monsieur Boyer au bureau de la direction générale le 24 septembre 2003 ;

Considérant l'article 8 de l'annexe « G » de la convention collective de travail signée le 15 octobre 1990, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande de retour anticipé de monsieur François Boyer et ce à compter du 15 octobre 2003.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-10-325

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois de septembre 2003 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2003-10-326

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2003-09 tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2003-10-327

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 23 septembre 2003

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 5 août 2003

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique:

- 15 septembre 2003

Comité consultatif d'urbanisme :

- 7 octobre 2003



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-10-328

SUJET: NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU
12 NOVEMBRE 2003 AU 11 MARS 2004

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que monsieur le conseiller Michel Pratte soit nommé maire suppléant pour la période du 12 novembre 2003 au 11 mars 2004.

2003-10-329

SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
717-9 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZO-
NAGE NUMÉRO 717 DE FAÇON À : A) MODIFIER LES DISPO-
SITIONS APPLICABLES DANS LES ZONES C2-01 ET C2-02, B)
POUR CES ZONES, PRÉCISER UNE LARGEUR MINIMALE
POUR LA PARTIE D'UN TERRAIN DESTINÉE À ASSURER LA
CONTIGUÏTÉ À LA VOIE PUBLIQUE, C) POUR CES ZONES,
MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES BÂTIMENTS
DE PETIT GABARIT, D) POUR CES ZONES, LIMITER À DEUX
LES COMMERCES DE SERVICE PÉTROLIER DANS CES ZO-
NES, E) POUR CES ZONES, MODIFIER LES NORMES
D'IMPLANTATION, F) POUR CES ZONES, PERMETTRE
L'AMÉNAGEMENT DE TROIS ENTRÉES CHARRETIÈRES
SOUS CERTAINES CONDITIONS, G) POUR CES ZONES, MO-
DIFIER CERTAINS CRITÈRES RELATIFS AU PLAN
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE ET
H) POUR CES ZONES, MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS
RELATIVES À L'AFFICHAGE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le **premier projet** de règlement numéro 717-9 modifiant le règlement de zonage numéro 717 de façon à : a) modifier les dispositions applicables dans les zones C2-01 et C2-02, b) pour ces zones, préciser une largeur minimale pour la partie d'un terrain destinée à assurer la contiguïté à la voie publique, c) pour ces zones, modifier les usages autorisés dans les bâtiments de petit gabarit, d) pour ces zones, limiter à deux les commerces de service pétrolier dans ces zones, e) pour ces zones, modifier les normes d'implantation, f) pour ces zones, permettre l'aménagement de trois entrées charretières sous certaines conditions, g) pour ces zones, modifier certains critères relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale et h) pour ces zones, modifier certaines dispositions relatives à l'affichage.

Que l'assemblée publique de consultation se tienne le 11 novembre 2003, à 19 h, dans la salle du conseil, ou à toute autre date déterminée par la greffière



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-10-330

AVIS DE MOTION - Taux de taxation pour l'année fiscale 2004

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant les taux de taxation pour l'année 2004, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2003-10-331

AVIS DE MOTION - Tarif de compensation pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2004

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2004 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2003-10-332

AVIS DE MOTION - Tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2004

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement décrétant le tarif de compensation pour les services d'eau et d'égout pour l'année fiscale 2004 sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2003-10-333

AVIS DE MOTION - Taxe foncière annuelle basée sur la superficie de tous les immeubles imposables pour acquitter en 2004 la quote-part de la ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2004 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2003-10-334

AVIS DE MOTION - Taxe foncière basée sur la superficie de tous les biens fonds imposables pour acquitter en 2004 la quote-part de la ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.

Monsieur le conseiller Stéphane Boyer annonce qu'un règlement pour décréter l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les biens fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2004 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E., sera dépo-



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

sé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2003-10-335

SUJET: ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT DU GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. – LOTS 2 988 053 À 2 988 069 ET 3 105 591 À 3 105 594 – PROJET DOMAINE DE LA FORÊT PHASE II

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner la signature par monsieur Michel Perrier, directeur général, pour et au nom de la Ville de Pincourt, de l'acceptation de la promesse d'achat de Groupe immobilier Grilli inc., datée du 17 septembre 2003, visant l'achat des lots 2 988 053 à 2 988 069 et 3 105 591 à 3 105 594, cadastre du Québec, dans le projet « Domaine de la forêt phase II ».

2003-10-336

SUJET: VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 105 591 À 3 105 594 DU CADASTRE DU QUÉBEC À GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. PROJET "DOMAINE DE LA FORÊT" PHASE II

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 105 591 à 3 105 594, du cadastre du Québec à Groupe immobilier Grilli inc., d'une superficie totale de 30 186,23 pi² au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 16 602,43 \$, à payer à la signature de l'acte de vente notarié, lequel acte devra inclure les clauses suivantes:

1. L'acheteur devra respecter les différentes clauses de la promesse d'achat pour le projet "Domaine de la Forêt" signée le 4 février 2003 à l'exception de l'obligation d'acquérir un minimum de quarante (40) lots pour cette transaction seulement, et de la promesse d'achat signée le 17 septembre 2003.
2. L'acheteur s'engage à signer le protocole d'entente et à déposer les garanties demandées par la Ville, dès qu'exigées par celle-ci, dans le cadre de la phase II du projet connu sous le nom "Domaine de la Forêt".
3. La Ville de Pincourt s'engage à donner mainlevée et à consentir à la radiation des hypothèques légales qui pourraient affecter les lots touchés par la présente transaction.

Que le notaire Jean-Guy Sauvé soit mandaté pour préparer l'acte de vente et la radiation des hypothèques légales, s'il y a lieu, aux frais de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence, la greffière, madame



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Nicole Drouin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, les documents contractuels.

2003-10-337

SUJET: CAUSE DE SÉCURITÉ NATIONAL COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE VILLE DE PINCOURT – COUR DU QUÉBEC, DISTRICT DE BEAUHARNOIS – RÉCLAMATION DE DIANE ET ROGER LARAMÉE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la firme Donati Maisonneuve, avocats, représentant la compagnie d'assurance de la Ville de Pincourt, pour défendre les intérêts de la Ville et agir en son nom dans la cause intentée par Sécurité national compagnie d'assurance c. Ville de Pincourt devant la Cour du Québec, district de Beauharnois, portant le numéro 760-22-003464-032, le tout relativement à une réclamation datée du 24 mars 2003 de Diane et Roger Laramée du 96 rue Bélanger, Pincourt.

2003-10-338

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LE DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'AQUEDUC PAR L'INSPECTION ET L'ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE – ENT-03-41

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'octroi du contrat pour le diagnostic du réseau d'aqueduc par l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie pour l'année 2003, au fournisseur « Aqua Data » pour un montant total de 16 278,91 \$, taxes incluses.

Cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-413-00-526.

2003-10-339

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES POUR UNE 2^e ANNÉE – PSDU-ENT-01-01

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement du contrat pour le déneigement des voies publiques municipales (PSDU-ENT-01-01) pour la 2^e année, soit la saison 2002-2003, avec le fournisseur « Landcare Independent Inc.» au montant annuel de 163 134,67 \$, toutes taxes incluses, imputé au poste budgétaire 02-330-00-521.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-10-340

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT
DES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALES POUR UNE 3^e ANNÉE
– PSDU-ENT-01-01

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement du contrat pour le déneigement des
voies publiques municipales (PSDU-ENT-01-01) pour la 3^e année,
soit la saison 2003-2004, avec le fournisseur « Landcare Inde-
pendant Inc.» au montant annuel de 168 035,40 \$, toutes taxes
incluses, imputé au poste budgétaire 02-330-00-521.

2003-10-341

SUJET: AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION ENTRETIEN DES
SERVICES D'EXPLOITATION DE LA VILLE DE PINCOURT,
MONSIEUR JEAN-MARC GUY, À ALLER EN APPEL D'OFFRES
SUR INVITATION POUR FOURNITURES ET SERVICES À LA
DIVISION ENTRETIEN

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le chef de division entretien des services d'exploitation
de la Ville de Pincourt, monsieur Jean-Marc Guy, à aller en appel
d'offres sur invitation pour le contrôle des insectes et rongeurs
(ENT-03-16) pour une période de trois (3) années.

2003-10-342

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN
ÉLECTRIQUE POUR ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES PARCS
POUR L'ANNÉE 2003 – QME-01-21

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner le renouvellement du contrat suivant :

QME-01-21 Entretien électrique pour éclairage public et des
parcs avec *Pierre Lauzon, entrepreneur électricien*,
pour une troisième année consécutive, soit du
1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003, pour les prix
unitaires de remplacement suivants : lampe
29,50 \$, transformateur 44,25 \$, lentille 22,50 \$,
électricien 45,00 \$ / h., nacelle 40,00 \$ / h. et
aide-électricien de niveau 2^e année 37,25 \$ / h..

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires suivants :
02-340-00-521, 02-340-00-640, 02-340-00-682 et 02-752-00-522.



No de résolution
ou annotation

2003-10-343

VILLE DE PINCOURT

SUJET: RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN
ÉLECTRIQUE POUR ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DES PARCS
POUR L'ANNÉE 2004 – QME-01-21

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appliquer l'option de renouvellement du contrat suivant :

QME-01-21 Entretien électrique pour éclairage public et des parcs avec *Pierre Lauzon, entrepreneur électricien*, pour une quatrième année consécutive, soit du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004, pour les prix unitaires de remplacement suivants : lampe 29,50 \$, transformateur 44,25 \$, lentille 22,50 \$, électricien 45,00 \$ / h., nacelle 40,00 \$ / h. et aide-électricien de niveau 2^e année 37,25 \$ / h., montants auxquels il faut ajouter une majoration selon l'I.P.C., région de Montréal, pour cette quatrième année du contrat, suivant l'article 8, chapitre 2, page 2.4, de l'appel d'offres QME-01-21, applicable à la date de renouvellement du contrat.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires suivants :
02-340-00-521, 02-340-00-640, 02-340-00-682 et 02-752-00-522.

2003-10-344

SUJET: RENOUVELLEMENT DE CONTRATS D'ENTRETIEN MÉNAGER
DES ÉDIFICES PUBLICS POUR L'ANNÉE 2004 – ENT-02-20
A/B/C/E

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien ménager des édifices publics suivants :

ENT-02-20 A Pour l'hôtel de ville, à madame Muriel Delisle pour un montant annuel de 7 200 \$, non taxable pour une deuxième année, soit 2004. Le contrat est payable mensuellement au montant de 600 \$ non taxable. Les dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-196-00-531.

ENT-02-20 B Pour le garage municipal, à monsieur Claude Charbonneau, pour un montant non taxable de 4 200 \$, pour l'an 2004. Le contrat pour l'an 2004 est payable mensuellement au montant de 350 \$ non taxable. Ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-326-00-531.

ENT-02-20 C Pour l'usine d'épuration, à madame Muriel Delisle pour un montant non taxable de 1 540 \$ pour l'an 2004. Le contrat pour l'an 2004 est payable mensuellement au montant de 128,34 \$ non taxable. Ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-414-06-531.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

ENT-02-20 E Pour la caserne d'incendie, à madame Muriel Delisle pour un montant annuel de 1 200 \$, non taxable pour une deuxième année, soit 2004. Le contrat est payable mensuellement au montant de 100 \$ non taxable. Les dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-226-00-531.

2003-10-345

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT EN SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2003-2004 CONJOINTEMENT AVEC VILLE DE L'ÎLE-PERROT – APPEL D'OFFRES ENT-03-10 / VOI-04001

Considérant le résultat des soumissions reçues le 9 octobre 2003 au terme du processus d'appel d'offres conjointement avec Ville de L'Île-Perrot et portant les numéros ENT-03-10 et VOI-04001, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat d'approvisionnement en sel de déglacage des chaussées pour la saison hivernale 2003-2004, à "Mines Seleine", une division de la Société canadienne de sel Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au prix unitaire de 57,44 \$ la tonne métrique, plus taxes.

Le montant global soumissionné avec transport est de cent vingt-cinq mille cinq cent trente-trois dollars et soixante-huit cents (125 533,68\$), taxes incluses, détaillé comme suit :

- 1900 tonnes métriques au prix unitaire de 57,44 \$ la tonne métrique, plus taxes, à raison d'une distribution de 1000 tonnes métriques à Ville de L'Île-Perrot et de 900 tonnes métriques à la Ville de Pincourt.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-330-00-622.

2003-10-346

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – OCTOBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer les décomptes progressifs et les factures d'honoraires professionnels suivants:

INSPEC-SOL INC.

Pour le projet SGU-02-02 la somme de 6 142,34 \$ représentant le paiement de la facture numéro 17575 pour les honoraires professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour le boulevard Pincourt pour la période du 3 février au 7 septembre 2003.

*Amendée par
la réso.
2003-11-386*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.

Pour le projet SGU-02-02 la somme de 28 935,69 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 8 pour les services municipaux sur le boulevard Pincourt.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

GROUPE CONSEIL GÉNIVAR

Pour le projet SGU-02-02 la somme de 527,33 \$ représentant le paiement de la facture numéro 5969 pour les honoraires professionnels de surveillance des travaux pour le boulevard Pincourt.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 742.

GROUPE CONSEIL GÉNIVAR

Pour les travaux d'aménagement et d'éclairage sur le boulevard Pincourt, la somme de 6 728,95 \$ représentant le paiement de la facture numéro 16314 pour les honoraires professionnels pour la mise à jour des plans et devis.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 742.

IMPRESSION SERI VIGI

Pour l'achat de la nouvelle signalisation du boulevard Pincourt, la somme de 668,07 \$ représentant le paiement de la facture numéro 463433.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 741.

2003-10-347

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTÉRIEUR DE L'HÔTEL DE VILLE – PROJET SPÉCIAL EXP-2003-008

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense additionnelle de 4 164,31 \$ pour le réaménagement de l'intérieur de l'hôtel de ville (projet spécial EXP-2003-008).

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-100-20-723.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) versements annuels égaux de 832,86 \$ à compter de l'exercice financier 2004.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-10-348

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 29 500 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER L'EXCÉDENT DES COÛTS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 735 – BOULEVARD PINCOURT – PHASE I

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 29 500 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer l'excédent des coûts du règlement numéro 735 nécessaire pour la construction du branchement du Complexe sportif et culturel régional de l'Île Perrot.

2003-10-349

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 90 000 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER LES COÛTS DE RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LE CHEMIN DUHAMEL

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 90 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer le coût de reconstruction d'une partie de la conduite d'aqueduc sur le chemin Duhamel sur une distance d'environ 250 m à partir des limites municipales.

D'autoriser l'achat de matériaux et l'octroi des contrats nécessaires à la réalisation des travaux auprès des fournisseurs conformes pour un montant n'excédant pas 90 000 \$ toutes taxes incluses, net de ristourne.

Que ces dépenses soient imputées au poste comptable 22-300-10-672.

2003-10-350

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT DE CONSTRUCTION PLANI-CHOIX

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville, une promesse d'achat à être déposée par Construction Plani-Choix à la Ville de Pincourt.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-10-351

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 701 – DÉMÉNAGEMENT DE LA BI-
BLIOTHÈQUE (PROJET SLC-2003-603)

Considérant l'approbation du projet spécial SLC-2003-603, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner une dépense en immobilisation financée par le règle-
ment numéro 701 pour la peinture des rayonnages (section en-
fants) auprès de la firme Électro-Peintres du Québec Inc. au
montant de 2 703,09 \$, toutes taxes incluses, le tout dans le ca-
dre du projet SLC-2003-603 – Déménagement de la bibliothèque.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le règle-
ment numéro 701.

2003-10-352

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o 02401AB,
MINUTE 1059 – LOTS 3 105 591 À 3 105 595 – PROJET
« DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis,
d'entériner, tel que présenté, le plan de subdivision n^o 02401ab,
minute 1059, en date du 10 septembre 2003, soit les lots projetés
3 105 591 à 3 105 595 au cadastre officiel du Québec, préparé
par monsieur Alain Croteau, arpenteur géomètre, et dûment ap-
prouvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urba-
nisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la
valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotis-
sement n^o 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a
pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivi-
sé.

2003-10-353

SUJET: SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET
BELL CANADA – PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et le directeur général ou en son absence la
greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte
de servitude d'utilité publique avec Bell Canada et Hydro-Québec
sur une partie du lot 2 437 159, ladite parcelle contenant une su-
perficie totale de 116,5 m², le tout tel que montré sur un plan pré-



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

paré par monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, le 26 juin 2003, dossier numéro B03-300, minute 5606.

2003-10-354

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLES « TRADITION I », « DARLINGTON MODIFIÉ » ET « QUEEN ANNE IV » PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES »

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour les modèles de maison « Tradition I », « Darlington modifié » et « Queen Anne IV » et que ceux-ci soient ajoutés aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sentier-des-chênes ».

2003-10-355

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^o 826072, MINUTE 5812 – LOTS 3 086 130 À 3 086 150 – PROJET « SOMMET BOISÉ »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la Division urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n^o 826072, minute 5812, en date du 25 août 2003, soit les lots projetés 3 086 130 à 3 086 150 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., chef de division, urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n^o 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la Ville et le promoteur.

2003-10-356

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLE « NOVELLO IV » - PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour le modèle de maison « Novello IV » et que celui-ci soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Domaine de la Forêt ».



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-10-357

SUJET: NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

Considérant l'article 2.4 « Durée du mandat d'un membre » du règlement numéro 617, règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, de nommer monsieur Jacques Monette pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pincourt pour une période de deux ans.

2003-10-358

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET « SOMMET BOISÉ » -
PHASE I

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'approuver, tel que déposé, le P.I.I.A. préparé par le Groupe Conseil Genivar en date du mois d'août 2003 pour le groupe Voyer, Allard et Ménard pour la phase I du projet « Sommet Boisé ».

2003-10-359

SUJET : SERVICES AUX SINISTRÉS – LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA
VILLE DE PINCOURT ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA
CROIX-ROUGE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, une lettre d'entente de « services aux sinistrés » entre la Ville de Pincourt et la Société canadienne de la Croix-rouge, au montant annuel per capita de dix cents (0,10 \$), selon le décret concernant la population des municipalités et des arrondissements.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-230-01-410.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-10-360

SUJET : NOMINATION DE RUES – PROJET DE DÉVELOPPEMENT
« SOMMET BOISÉ » PHASE I – ZONES H1-02 ET H1-03

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport déposé à la Commission de développement et des services aux citoyens le 6 octobre 2003, de nommer « rue du Versant » (lot 3 036 725), « rue de la Plaine » (lots 3 036 727 et 3 036 728) et « rue du Rocher » (lot 3 036 729) les différentes rues projetées dans le projet « Sommet Boisé » phase I.

2003-10-361

SUJET : NOMINATION DE RUES – PROJET DE DÉVELOPPEMENT
« RENAISSANCE » PHASE I – ZONE H1-08

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ À L'UNANIMITÉ

De nommer « rue Renaissance » (lots 1 723 965 (en partie), 3 016 550 (en partie) et 3 016 545) et « rue des Chardonnerets » (lot 3 016 545) les différentes rues projetées dans le projet « Renaissance » phase I, le tout montré au croquis préparé par la division urbanisme et permis.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 20 h 50.

2003-10-362

SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 51, de lever la séance du 14 octobre 2003.



MICHEL KANDYBA, MAIRE



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de consultation, tenue le **11 novembre 2003**, à 19 h, dans la salle du conseil de la Ville, sur le projet de Règlement numéro 717-9:

PROJET DE RÈGLEMENT 717-9: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717 DE FAÇON À :

- A) MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES DANS LES ZONES C2-01 ET C2-02
- B) POUR CES ZONES, PRÉCISER UNE LARGEUR MINIMALE POUR LA PARTIE D'UN TERRAIN DESTINÉE À ASSURER LA CONTIGUÏTÉ À LA VOIE PUBLIQUE
- C) POUR CES ZONES, MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS DANS LES BÂTIMENTS DE PETIT GABARIT
- D) POUR CES ZONES, LIMITER À DEUX LES COMMERCES DE SERVICE PÉTROLIER DANS CES ZONES
- E) POUR CES ZONES, MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION
- F) POUR CES ZONES, PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT DE TROIS ENTRÉES CHARRETIÈRES SOUS CERTAINES CONDITIONS
- G) POUR CES ZONES, MODIFIER CERTAINS CRITÈRES RELATIFS AU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
- H) POUR CES ZONES, MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE

PRÉSENCES

Monsieur le Maire Michel Kandyba

Madame la greffière Nicole Drouin, monsieur Richard Dubois, chef de division Urbanisme et permis et monsieur Michel Perrier, directeur général.

Le premier projet de Règlement numéro 717-9 a été approuvé le 14 octobre 2003 par la résolution numéro 2003-10-329. L'avis public de consultation publique à cet effet a été donné le 22 octobre 2003 et publié le 25 octobre 2003.

Le 11 novembre 2003, à 19 h, une assemblée publique présidée par monsieur le Maire Michel Kandyba a lieu dans la salle du conseil conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Aucune personne n'est présente dans la salle.

Conséquemment, à 19 h 10, n'ayant aucune question de l'auditoire, la consultation publique est terminée et monsieur le Maire clôt l'assemblée.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 11 novembre 2003**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2003-11-363

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE NOVEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de novembre 2003.

2003-11-364

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2003, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2003-11-365

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2003.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Monsieur le Maire, Michel Kandyba, dépose son rapport sur la situation financière de la Ville en conformité avec l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-11-366

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois d'octobre 2003 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2003-11).

2003-11-367

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois d'octobre 2003 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2003-11).

2003-11-368

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois d'octobre 2003 conformément au Règlement numéro 716.

2003-11-369

SUJET: DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR MICHEL ROUSSEAU

Considérant la demande de monsieur Michel Rousseau, employé syndiqué CSN, pour un congé sans solde ;



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Considérant que cette demande a été déposée au bureau de la direction générale le 15 octobre 2003 ;

Considérant les articles 25.01 à 25.06 de la convention collective de travail CSN en vigueur ;

Considérant que monsieur Michel Rousseau est sur la liste en annexe Z de la convention collective de travail CSN en vigueur, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le préambule faisant partie de la résolution, d'accorder à monsieur Michel Rousseau – Opérateur – Hygiène du milieu, un congé sans solde du 4 janvier 2004 au 5 juin 2004 inclusivement selon sa demande déposée.

2003-11-370

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la trésorière de la liste des dépenses payées du mois d'octobre 2003 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2003-11-371

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2003-10, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.

2003-11-372

SUJET: RENOUVELLEMENT – SERVICES BANCAIRES 2004

Suite à la réception de l'offre de services bancaires de la Banque Nationale et considérant la validation de la commission administrative, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'accepter l'offre de services de la Banque Nationale pour un mandat d'un an (2004) pour les services bancaires de la Ville de Pincourt, selon l'offre datée du 23 octobre 2003.

2003-11-373

SUJET: DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004 DE TRANSPORT SOLEIL INC. ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des prévisions budgétaires 2004 de Transport Soleil inc. et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2004 au montant de 9 199 \$ imputé au poste budgétaire 02-370-00-923.

2003-11-374

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative : (aucun)

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 6 octobre 2003

Commission de sécurité publique :

- 14 octobre 2003

Commission technique:

- 20 octobre 2003

Comité consultatif d'urbanisme :

- 4 novembre 2003

2003-11-375

SUJET: PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le rapport du maire sur la situation financière de la Ville soit publié dans le bulletin municipal Info-Pincourt, édition du 13 décembre 2003.

2003-11-376

SUJET: ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 717-9 – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONES C2-01 ET C2-02

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le second projet de règlement numéro 717-9 - Règlement amendant le règlement de zonage numéro 717 de façon à :

- a) modifier les dispositions applicables dans les zones C2-01 et C2-02
- b) pour ces zones, préciser une largeur minimale pour la partie d'un terrain destinée à assurer la contiguïté à la voie publique
- c) pour ces zones, modifier les usages autorisés dans les bâtiments de petit gabarit
- d) pour ces zones, limiter à deux les commerces de service pétrolier dans ces zones
- e) pour ces zones, modifier les normes d'implantation
- f) pour ces zones, permettre l'aménagement de trois entrées charretières sous certaines conditions
- g) pour ces zones, modifier certains critères relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale
- h) pour ces zones, modifier certaines dispositions relatives à l'affichage

2003-11-377

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DE ZONAGE – ZONES C2-01 ET C2-02

Madame la conseillère M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté annonce qu'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 717 de façon à :

- a) modifier les dispositions applicables dans les zones C2-01 et C2-02
- b) pour ces zones, préciser une largeur minimale pour la partie d'un terrain destinée à assurer la contiguïté à la voie publique
- c) pour ces zones, modifier les usages autorisés dans les bâtiments de petit gabarit
- d) pour ces zones, limiter à deux les commerces de service pétrolier dans ces zones
- e) pour ces zones, modifier les normes d'implantation
- f) pour ces zones, permettre l'aménagement de trois entrées charretières sous certaines conditions
- g) pour ces zones, modifier certains critères relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale
- h) pour ces zones, modifier certaines dispositions relatives à l'affichage



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

Compte tenu du dépôt du projet de règlement, que dispense de lecture dudit règlement soit accordée lors de son adoption.

2003-11-378

SUJET: CESSION À LA VILLE DE PINCOURT DES EMPRISES DE RUES NUMÉROS DE CADASTRE 1 724 122 À 1 724 126, 1 724 147 À 1 724 150, 1 724 152, 1 724 153, 1 724 160 ET 1 724 164, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que Me Jean-Guy Sauvé, notaire, soit mandaté pour préparer, aux frais de la Ville de Pincourt, un acte de cession par Groupe immobilier Grilli inc. à la Ville de Pincourt, pour un montant de 1 \$, des emprises de rues dans la zone H6-01 connues sous les numéros de cadastre 1 724 122 à 1 724 126, 1 724 147 à 1 724 150, 1 724 152, 1 724 153, 1 724 160 et 1 724 164, cadastre officiel du Québec.

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence la greffière, madame Nicole Drouin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, tous les documents requis à cet effet.

2003-11-379

SUJET: MAINLEVÉE DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE DE CONSTRUCTION ET DU PRÉAVIS D'EXERCICE D'UN DROIT HYPOTHÉCAIRE DE LA PRISE EN PAIEMENT SUR LE LOT 1 720 787, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC – 985, BOULEVARD CARDINAL-LÉGER, PINCOURT

PROPOSÉ PAR Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, sur rapport du service Urbanisme et permis de la Ville de Pincourt indiquant que les fondations, la structure et la toiture d'une maison sont érigées sur le lot numéro 1 720 787, cadastre officiel du Québec, (anciennement connu comme étant le lot P-122 devenu 122-203 du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Jeanne de l'Île Perrot) au 985 boulevard Cardinal-Léger, Pincourt, la Ville de Pincourt accorde mainlevée totale et finale des effets de la clause résolutoire stipulée en sa faveur aux termes de l'acte de vente enregistré sous le numéro 255902 le 27 août 1990 à la division d'enregistrement de Vaudreuil et du préavis d'exercice d'un droit hypothécaire de la prise en paiement inscrit sous le numéro 295395 le 24 mars 1994 au bureau de la publicité des droits, circonscription foncière de Vaudreuil.

*Rescindée par
la résolution
2004-08-335*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, ou en son absence la greffière, madame Nicole Drouin, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt ledit acte de mainlevée.

2003-11-380

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – NOVEMBRE 2003

D'autoriser la trésorière à payer le décompte progressif et la facture d'honoraires professionnels suivants:

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.

Pour le projet SGU-02-02 la somme de 76 640,78 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 9 pour les services municipaux sur le boulevard Pincourt.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

GROUPE CONSEIL GENIVAR

Pour le projet SGU-02-02 la somme de 1 418,92 \$ représentant le paiement de la facture numéro 16347 pour les honoraires professionnels de surveillance des travaux pour le boulevard Pincourt.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

2003-11-381

SUJET: APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À LA GÉRANCE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération pour la fourniture de services professionnels reliés à la gérance des ouvrages d'assainissement des eaux usées selon la grille d'évaluation et de pondération déposée.

2003-11-382

SUJET: NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELIÉS À LA GÉRANCE DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que monsieur Bernard Lefebvre, directeur des Services d'exploitation, soit nommé secrétaire du comité de sélection, que monsieur Michel Perrier, directeur général, madame Nathalie Boisvert, assistante-trésorière, et monsieur Richard Dubois, chef de division Urbanisme et permis, soient nommés à titre de membres dudit comité pour la fourniture de services professionnels reliés à la gérance des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

2003-11-383

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 5230/S/61285466/N D'HYDRO-QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du plan numéro 5230/S/61285466/N soumis par Hydro-Québec concernant des travaux dans le projet "Village Renaissance".

2003-11-384

SUJET: SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE AVEC HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA – PROJET "VILLAGE RENAISSANCE"

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un acte de servitude d'utilité publique avec Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 2 744 714, ladite parcelle contenant une superficie de 1 039,5 mètres carrés, le tout tel que montré sur une description technique préparée par monsieur Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, le 19 décembre 2002, dossier numéro T13744-1, minute 31915.

2003-11-385

SUJET: OCTROI DU MANDAT D'ÉLABORATION D'UN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DE PLATEAUX SPORTIFS À L'ARRIÈRE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE BLEU

À la suite du processus de demandes de prix et à leur analyse par monsieur Bernard Lefebvre, directeur des Services d'exploitation, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le mandat d'élaboration d'un concept d'aménagement de plateaux sportifs à l'arrière de l'école secondaire du Chêne Bleu à "Parent Latreille et associés", selon sa proposition P5568, pour un montant de 4 000 \$, plus les taxes applicables.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-135-00-411.

2003-11-386

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2003-10-346 –
PAIEMENTS MENSUELS – OCTOBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2003-10-346 – Paiements mensuels – Octobre 2003, afin de changer, pour Groupe conseil GENIVAR, projet SGU-02-02, le numéro du règlement "742" pour le numéro "735".

2003-11-387

SUJET: OCTROI DU MANDAT D'ÉTUDE SUR LA DÉSHYDRATATION
ET L'ÉVACUATION DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION

Considérant l'approbation du projet spécial GU-2003-113, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le mandat d'étude sur la déshydratation et l'évacuation des boues de l'usine d'épuration au Groupe conseil GENIVAR, selon sa proposition du 28 octobre 2002, pour un montant de 6 680 \$, plus les taxes applicables.

D'octroyer le mandat d'analyse complémentaire sur la déshydratation et l'évacuation des boues de l'usine d'épuration à la firme TEKNO nouvelle technologie inc., selon sa proposition du 4 novembre 2003 pour un montant de 1 320 \$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense pour le projet spécial GU-2003-113 soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-411.

2003-11-388

SUJET: CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE
PRIVÉE LETELLIER DE ST-JUST

Attendu la demande de monsieur Sylvain Loïselle, propriétaire du 372, chemin Duhamel, de construire une conduite d'aqueduc sur la rue privée LeTellier de St-Just afin de desservir les lots 1 721 920 et 1 721 919;

Attendu que monsieur Sylvain Loïselle a signé une lettre d'entente avec la Ville le 2 octobre 2003; il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'entériner les termes de la lettre d'entente, tels que proposés par monsieur Bernard Lefebvre, directeur des Services d'exploitation, et acceptés le 12 octobre 2003 par monsieur Sylvain Loiselle.

D'entériner le paiement de la facture n° C-1157 de Excavation Loiselle et frères inc. pour un montant de 24 999,53 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner le paiement de la facture n° 37966 de Legault Trudeau arpenteurs-géomètres, pour un montant de 1 006,47 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-401-00-411.

2003-11-389

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2003-06-217 – VENTE DE GRÉ À GRÉ DU LOT 2 985 010 DU CADASTRE DU QUÉBEC À ENTREPRISES ALLARD MÉNARD INC. – PROJET « SENTIER DES CHÊNES » PHASE IV

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2003-06-217 – Vente de gré à gré du lot 2 985 010 du cadastre du Québec à Entreprises Allard Ménard Inc. – Projet « Sentier des Chênes » Phase IV en remplaçant le premier paragraphe par :

« D'autoriser la vente de gré à gré du lot 2 985 010 (anciennement partie du lot 2 437 159) du cadastre du Québec à Entreprises Allard Ménard inc. et à Gestion Constant Denis (1986) inc., d'une superficie totale de 241 202.8 pi² au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 132 661,54 \$, à payer à la signature de l'acte de vente notarié, lequel acte devra inclure les clauses suivantes: »

2003-11-390

SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2003-06-219 – VENTE DE GRÉ À GRÉ DES LOTS 3 036 668 À 3 036 723 ET 3 066 945 À 3 066 950 DU CADASTRE DU QUÉBEC À V.A.M. INC. – PROJET « LE SOMMET BOISÉ » PHASE I

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution 2003-06-219 dans son titre pour changer les numéros de lots « 3 036 668 à 3 036 723 et 3 066 945 à 3 066 950 » pour « 3 036 668 à 3 036 678, 3 036 681 à 3 036 694, 3 036 698, 3 036 704 à 3 036 723 et 3 066 945 à 3 066 950 ;

De remplacer le premier paragraphe de la résolution 2003-06-219 par :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

« D'autoriser la vente de gré à gré des lots 3 036 668 à 3 036 678, 3 036 681 à 3 036 694, 3 036 698, 3 036 704 à 3 036 723 et 3 066 945 à 3 066 950 du cadastre du Québec à V.A.M. inc., d'une superficie totale de 317 736,61 pi² au coût de 0,55 \$ le pied carré, pour un montant de 174 755,14 \$, à payer à la signature de l'acte de vente notarié, lequel acte devra inclure les clauses suivantes: »

2003-11-391

SUJET: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2003-10-354 / APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLES « TRADITION I », « DARLINGTON MODIFIÉE » ET « QUEEN ANNE IV » PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2003-10-354 pour changer les mots « Queen Anne IV » pour « Queen Anne III ».

2003-11-392

SUJET: APPROBATION DU PLAN N^o 401 – PROJET N^o 779847 – BELL CANADA

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du plan n^o 401, projet n^o 779847 en date du 29 octobre 2003, soumis par Bell Canada, concernant des travaux à être effectués sur le boulevard Cardinal-Léger et la rue Lussier.

2003-11-393

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – UNITÉS D'HABITATIONS MULTIFAMILIALES – PROJET « SOMMET BOISÉ » - LOTS 3 036 720 À 3 036 723

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la présence de garages sous le niveau de la rue avec les conditions suivantes :

- qu'un ondin, d'une hauteur équivalente à l'élévation du centre de la rue adjacente, soit aménagé dans l'entrée de stationnement pour éviter que la rue se draine vers les garages en sous-sol.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- que les puisards, d'une capacité suffisante pour capter les eaux de surface, soient construits au pied des portes de garage.
- que les eaux captées par les puisards soient reliées à une pompe de redressement avec clapet de non-retour pour évacuer les eaux vers un drain pluvial. La pompe de redressement n'est pas requise si le drainage est possible de façon gravitaire.

2003-11-394

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – PROJET DE DÉVELOPPEMENT
« SENTIER-DES-CHÊNES » PHASE IV

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'accepter le P.I.I.A. pour le projet de développement « Sentier-des-chênes » phase IV.

2003-11-395

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 827336,
MINUTE 6056 – LOTS 3 105 976 À 3 106 005 ET 3 138 353 –
PROJET « SENTIER-DES-CHÊNES » PHASE IV

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par la division Urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n° 827336, minute 6056, en date du 14 octobre 2003, soit les lots projetés 3 105 976 à 3 106 005 et 3 138 353 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. chef de division, Division Urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la ville et le promoteur.

2003-11-396

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 830458,
MINUTE 6169 – LOTS 3 140 575 À 3 140 579 ET 3 140 582 À
3 140 597 – PROJET « SOMMET BOISÉ » PHASE I A

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Suite au rapport préparé par la division Urbanisme et permis, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n° 830458, minute 6169, en date du 5 novembre 2003, soit les lots projetés 3 140 575 à 3 140 579 et 3 140 582 à 3 140 597 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Louis Boudreault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. chef de division, division Urbanisme et permis.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain prévue à l'article 3.4.2.4.c du Règlement de lotissement n° 614, ne soit pas exigé suite à l'entente intervenue entre la ville et le promoteur.

2003-11-397

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLE « IDÉAL III » - PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour le modèle de maison « Idéal III » et que celui-ci soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Domaine de la Forêt ».

2003-11-398

SUJET: ADOPTION DE LA POLITIQUE # POL-ADM-GEN-2003-11-04 CONCERNANT L'ACCÈS AUX LIEUX DE TRAVAIL

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la politique POL-ADM-GEN-2003-11-04 concernant l'accès aux lieux de travail.

2003-11-399

SUJET: PRIORITÉ D'ACTION 2004 – SÛRETÉ DU QUÉBEC - TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Considérant la demande du comité de sécurité publique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à chacune des villes membres d'identifier des priorités d'action pour 2004;

Considérant les problématiques observables sur le territoire de la ville de Pincourt;

Considérant les observations, commentaires et demandes formulées auprès du poste Est de la Sûreté du Québec de Vaudreuil-Soulanges, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule fasse partie de la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que la Ville de Pincourt recommande au comité de sécurité publique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges les priorités d'action suivantes pour 2004 :

1. Implantation de patrouilles permanentes dédiées au contrôle routier en milieu urbain, au même niveau opérationnel dans chacune des villes desservies par son propre corps policier qu'avant l'adoption du décret gouvernemental transférant les opérations policières à la Sûreté du Québec.
2. Renforcement du nombre de patrouilleurs en milieu urbain lors des tempêtes hivernales afin de faire respecter les règlements de stationnement et ainsi faciliter la tâche des opérations de déneigement pour maintenir un haut niveau de sécurité sur les réseaux routiers municipaux.
3. Surveillance accrue en milieu urbain des parcs, édifices municipaux, institutionnels et commerciaux afin de contrôler plus efficacement l'émergence des "gangs de rues" sur notre territoire et l'ensemble de la criminalité leur étant relié, entre autre le commerce de drogue, le vol et le vandalisme.

Que copie de cette résolution soit transmise au comité de sécurité publique de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, aux villes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au député de Vaudreuil et ministre des Transports, monsieur Yvon Marcoux, à la direction territoriale de la Montérégie de la Sûreté du Québec et au ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Chagnon.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2003-11-400

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 23, de lever la séance du 11 novembre 2003.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 9 décembre 2003**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2003-12-401

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance régulière du mois de décembre 2003.

2003-12-402

SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2003, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2003-12-403

SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2003, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2003-12-404

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de novembre 2003 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2003-12).

2003-12-405

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Arçon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des contrats qu'il a autorisés pour le mois de novembre 2003 conformément à l'article 6.3 du Règlement numéro 716 (liste numéro C-2003-12).

2003-12-406

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de novembre 2003 conformément au Règlement numéro 716.

2003-12-407

SUJET: TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX ET D'UNE SERVITUDE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX À LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'entente proposée entre la Société québécoise d'assainissement des eaux, le Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et la Ville de Pincourt quant aux remboursements des correctifs aux ouvrages d'assainissement des eaux, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt l'acte de transfert de propriété des ouvrages d'assainissement des eaux ainsi que l'acte de transfert de servitude.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Société québécoise d'assainissement des eaux ainsi qu'au Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

2003-12-408

SUJET: MANDAT À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRC) POUR METTRE EN ŒUVRE UN SERVICE RÉGIONAL DE CENTRE D'URGENCE 9-1-1

Considérant que plusieurs municipalités locales de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRC) fournissent à leurs citoyens un service appelé « Centre d'urgence 9-1-1 » notamment par l'intermédiaire du service de police ;

Considérant qu'à la suite du transfert du service de police municipale à la Sûreté du Québec, celle-ci a avisé les municipalités qu'elle entendait mettre fin au service « 9-1-1 » et leur a demandé de reprendre au niveau local la gestion de ce service ;

Considérant que la MRC, suite à la demande de municipalités locales de son territoire, a élaboré un programme régional relatif à un centre d'urgence 9-1-1 et qu'elle est prête à le mettre en œuvre en accordant un contrat à une entreprise spécialisée ou à un organisme public ;

Considérant que le mandat attribué à la MRC par les municipalités locales visait uniquement l'étude des scénarios possibles et que la mise en œuvre du programme régional nécessite l'extension de ce mandat ;

Considérant qu'en vertu des articles 244.8 de la Loi sur la fiscalité municipale et 578 du Code municipal du Québec, la MRC peut accepter ce mandat ;

Considérant que la MRC est prête, selon le projet d'entente déposé, avec les municipalités locales à mettre en œuvre le programme régional et à accepter la délégation des municipalités locales à cette fin, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'accorder à la MRC le mandat afin de mettre en œuvre un service régional de « centre d'urgence 9-1-1 » conformément à l'entente déposée, dans la mesure où cette entente respectera les paramètres financiers annoncés avec un dépassement possible du coût global maximal de 20 % ainsi que le respect des orientations du comité 9-1-1 pour la mise en place du nouveau centre de traitement des appels 9-1-1.

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer la dite entente pour et au nom de la Ville de Pincourt.

2003-12-409

SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADHÉSION AU SYSTÈME D'INFORMATION ET DE GESTION EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (SIGAT)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt l'entente relative à l'adhésion au Système d'Information et de Gestion en Aménagement du Territoire (SIGAT).

2003-12-410

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de novembre 2003 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2003-12-411

SUJET: DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du certificat de la trésorière n° 2003-11, tel que préparé par madame Céline Bussièrès, trésorière.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-12-412

SUJET: RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 28 NOVEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport budgétaire au 28 novembre 2003.

2003-12-413

SUJET: APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER
2004 ET DU PLAN TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILI-
SATION 2004-2005-2006 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITA-
TION DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le budget de l'exercice financier 2004 et le plan triennal des dépenses en immobilisation 2004-2005-2006 de l'Office municipal d'habitation de Pincourt et d'accepter la contribution municipale au déficit au montant de 17 776 \$, cette quote-part étant déjà incluse dans la quote-part de la Ville de Pincourt à la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice 2004.

2003-12-414

SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSION DU
CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 27 octobre 2003
- 24 novembre 2003

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 3 novembre 2003

Commission de sécurité publique :

- 10 novembre 2003

Commission technique: (aucun)

Comité consultatif d'urbanisme :

- 2 décembre 2003

*Amendée par
rés. 2004-03-084*



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-12-415 SUJET: DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES
DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la Ville de Pincourt.

2003-12-416 SUJET: DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR NON
PAIEMENT DE TAXES TENUE LE 13 NOVEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt par la greffière, madame Nicole Drouin, du compte rendu de la vente pour non paiement de taxes tenue le 13 novembre 2003.

2003-12-417 SUJET: RÉCLAMATIONS DE M. JOHN GAUTHIER ET DE M. ET M^{me}
RONALD ET SHARON MOREAU

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre acte de la correspondance des experts en sinistre Les Gestions F. Dumouchel Itée, représentant les assureurs de la Ville, datée du 3 novembre 2003, relativement aux réclamations suivantes :

- M. John Gauthier, 65, 44^e Avenue, Pincourt
- M. et M^{me} Ronald et Sharon Moreau, 244, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt

2003-12-418 SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 717-9 – RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 717

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 717-9 et renonçant à sa lecture en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, d'adopter le règlement numéro 717-9 - Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 717 de façon à :



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

- a) modifier les dispositions applicables dans les zones C2-01 et C2-02
- b) pour ces zones, préciser une largeur minimale pour la partie d'un terrain destinée à assurer la contiguïté à la voie publique
- c) pour ces zones, modifier les usages autorisés dans les bâtiments de petit gabarit
- d) pour ces zones, limiter à deux les commerces de service pétrolier dans ces zones
- e) pour ces zones, modifier les normes d'implantation
- f) pour ces zones, permettre l'aménagement de trois entrées charretières sous certaines conditions
- g) pour ces zones, modifier certains critères relatifs au plan d'implantation et d'intégration architecturale
- h) pour ces zones, modifier certaines dispositions relatives à l'affichage.

2003-12-419

SUJET: PAIEMENTS MENSUELS – DÉCEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer le décompte progressif suivant:

LES EXCAVATIONS LOISELLE ET FRÈRES INC.

Pour le projet SGU-02-06 la somme de 68 247,21 \$ représentant le paiement du décompte progressif n° 2 pour les services municipaux pour le prolongement de la rue Kendall.

Que cette dépense soit imputée au règlement numéro 735.

2003-12-420

SUJET: APPROBATION DES DÉPENSES POUR LA CONSTRUCTION D'UN SENTIER PIÉTONNIER SUBVENTIONNÉ PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les dépenses pour la construction d'un sentier piétonnier menant à l'école secondaire du Chêne Bleu pour un montant subventionné de 7 810,61 \$, conformément aux stipulations du ministère des Transports.

Les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-100-70-710.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-12-421

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LA GÉRANCE DES OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

À la suite de l'ouverture des soumissions et à l'analyse faite par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la gérance des ouvrages d'assainissement des eaux usées, pour une période de trois (3) ans, au plus bas soumissionnaire conforme, soit "Nouvelle technologie (TEK-NO) inc." pour les montants annuels suivants:

Année 2004 – 70 625,35 \$, toutes taxes incluses
Année 2005 – 71 470,78 \$, toutes taxes incluses
Année 2006 – 72 321,97 \$, toutes taxes incluses

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-06-412.

Ainsi qu'une option de renouvellement pour une période de 2 ans pour les montants annuels suivants:

Année 2007 – 73 913,04 \$, toutes taxes incluses
Année 2008 – 75 760,86 \$, toutes taxes incluses

2003-12-422

SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS
DE ROULEMENT – ACHAT DE SYSTÈMES DE CARTES
D'USAGERS ET D'ANTIVOL POUR LA BIBLIOTHÈQUE (PRO-
JET SLC-2003-602)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat de systèmes de cartes d'usagers et d'antivol pour la bibliothèque auprès de M2E Solutions au montant de 3 268,38 \$ toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-700-40-060.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq paiements annuels égaux de 653,68 \$ à compter de l'exercice financier 2004.

2003-12-423

SUJET: NOMINATIONS – COMITÉ «VILLE EN SANTÉ»

Considérant l'article 4 des règlements généraux du Comité «Ville en santé de Pincourt», il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer les personnes ci-dessous au sein du Comité «Ville en santé» pour un mandat de deux ans :

À titre de membre du Conseil :

M^{me} Marie-Andrée Laliberté, conseillère
M. Michel Pratte, conseiller

À titre de représentant des résidants de la Ville :

M^{me} Claudette Davidson
M^{me} Françoise de Cardailiac

À titre de représentant d'un organisme local :

M. Maurice Fournier, paroisse Notre-Dame-de-Lorette

De nommer le chef de division loisir, monsieur Simon Grenier, à titre de secrétaire du Comité, sans droit de vote.

2003-12-424

SUJET: AUTORISATION – HIVER EN FÊTE 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la tenue de l'activité «Hiver en fête» au parc Olympique le samedi 31 janvier 2004 et de permettre les activités suivantes :

- campement scout avec feu de joie
- tours de motoneige
- tours de traîneaux de chevaux (circuit routier)
- tours de traîneaux de chiens
- vente d'articles promotionnels
- vente d'aliments préparés
- mini-ferme
- circulation et stationnement de véhicules de service

2003-12-425

SUJET: DÉROGATION MINEURE – LOTS 3 036 720 À 3 036 723 – PROJET « SOMMET BOISÉ »

Considérant que toutes les exigences prévues par la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le Règlement numéro 616 ont été observées, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

Que le préambule fasse partie de la résolution.

Que des garages sous le niveau de la rue soient autorisés, selon les conditions établies, sur les lots 3 036 720 à 3 036 723.

2003-12-426

SUJET: APPROBATION DU PLAN N° 401 – PROJET N° 779801 – BELL CANADA

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du plan n° 401, projet n° 779801 en date du 17 novembre 2003, soumis par Bell Canada, concernant des travaux à être effectués sur l'avenue Forest à l'intersection de la rue Dalcourt.

2003-12-427

SUJET: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – UNITÉS MULTIPLEX DE 5 LOGEMENTS ET MULTIFAMILIALES - PROJET « RENAISSANCE » ZONE H1-08

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et d'autoriser la greffière à procéder selon l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour donner suite à la demande de dérogation mineure concernant la présence de garages sous le niveau de la rue pour les unités multiplex de 5 logements et multifamiliales dans le projet "Renaissance" dans la zone H1-08, avec les conditions suivantes :

- qu'un dos d'âne, d'une hauteur équivalente à l'élévation du centre de la rue adjacente, soit aménagé dans l'entrée de stationnement pour éviter que la rue se draine vers les garages en sous-sol.
- que les puisards, d'une capacité suffisante pour capter les eaux de surface, soient construits au pied des portes de garage.
- que les eaux captées par les puisards soient reliées à une pompe de redressement avec clapet de non-retour pour évacuer les eaux vers un drain pluvial. La pompe de redressement n'est pas requise si le drainage est possible de façon gravitaire.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-12-428

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLE « LE SAUVIGNON » -
PROJET « DOMAINE DE LA FORÊT »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour le modèle de maison « Le Sauvignon » et que celui-ci soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Domaine de la Forêt ».

2003-12-429

SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLE « LE PRUNIER
CHAMPÊTRE » - PROJET « SOMMET BOISÉ »

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le P.I.I.A. pour le modèle de maison « Le Prunier champêtre » et que celui-ci soit ajouté aux modèles déjà approuvés pour le projet « Sommet boisé ».

2003-12-430

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 2 144,07 \$ DU SURPLUS
ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER L'ACHAT D'UNE
STATION DE BASE MOTOROLA POUR LES SERVICES D'UR-
GENCE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter un montant de 2 144,07 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer le coût d'achat d'une station de base Motorola pour les Services d'urgence et de sécurité incendie.

D'entériner l'achat de la station de base Motorola pour les Services d'urgence et de sécurité incendie auprès de "Radio-Onde inc." au montant de 2 144,07 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste comptable 22-220-40-240.

2003-12-431

SUJET: AFFECTATION D'UN MONTANT DE 1 277,01 \$ DU SURPLUS
ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR FINANCER LES SERVICES
PROFESSIONNELS DE CONSULTATION POUR L'INSTALLA-
TION DE L'ANTENNE DE COMMUNICATION POUR LES SER-
VICES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

D'affecter un montant de 1 277,01 \$ du surplus accumulé non affecté pour financer les services professionnels de consultation pour l'installation de l'antenne de communication pour les services d'urgence et de sécurité incendie.

D'entériner cette dépense auprès de "Production électronique inc." au montant de 1 277,01 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit imputée au poste comptable 22-220-40-240.

2003-12-432

SUJET: DÉPÔT DU BUDGET 2004 DU CIT LA PRESQU'ÎLE ET
AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE
PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du budget 2004 du CIT La Presqu'île et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2004 au montant de 18 048 \$ imputé au poste budgétaire 02-370-00-925.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 55 et s'est terminée à 20 h 20.

2003-12-433

SUJET: AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 21, d'ajourner la séance du 9 décembre 2003 au 15 décembre 2003 à 19 h 15.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance régulière du 9 décembre 2003 du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenu le **lundi, 15 décembre 2003, à 19 h 15**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absence motivée : Monsieur le conseiller Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

2003-12-434

SUJET: RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 23, de rouvrir la séance régulière du mois de décembre 2003.

2003-12-435

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE-AJOURNÉE DU 15 DÉCEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance régulière-ajournée du 15 décembre 2003.

2003-12-436

SUJET: RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2004

Considérant que la Ville a procédé par voie d'appel d'offres pour renouveler ses assurances générales en 2003;

Considérant que le renouvellement de 2004 peut être négocié de gré à gré, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler, pour l'année 2004, avec Aon Parizeau inc., les contrats d'assurances générales de la Ville de Pincourt, pour une prime totale de 129 486 \$, plus les taxes applicables.



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la ville pour l'année 2004.

2003-12-437

SUJET: TERMINAISON DU RÉGIME DE RETRAITE DES POLICIERS DE LA VILLE DE PINCOURT – CONTRAT NUMÉRO 5497, ENREGISTREMENT NUMÉRO 31718

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De terminer le régime de retraite des Policiers de la Ville de Pincourt, contrat numéro 5497, enregistrement numéro 31718.

D'autoriser le Comité de retraite du "Régime de retraite des Policiers de la Ville de Pincourt" à procéder à la terminaison dudit régime.

D'autoriser la trésorière, madame Céline Bussièrès, à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Pincourt.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

Aucune question de l'auditoire.

2003-12-438

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE-AJOURNÉE DU 15 DÉCEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 28, de lever la séance régulière-ajournée du 15 décembre 2003.


MICHEL KANDYBA, MAIRE


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **lundi, le 15 décembre 2003**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté et Michel Pratte

Absence motivée : Monsieur le conseiller Jim Miron

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière, et M. Michel Perrier, directeur général et directeur du développement urbain

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget d'opération pour l'année fiscale 2004
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation 2004-2005-2006
- 5 a) Adoption du règlement numéro 744 - Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2004
- 5 b) Adoption du règlement numéro 745 - Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2004
- 5 c) Adoption du règlement numéro 746 - Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2004
- 5 d) Adoption du règlement numéro 577A-2004 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2004 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
- 5 e) Adoption du règlement numéro 577E-2004 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2004 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la S.Q.A.E.
6. Période de questions
7. Levée de la séance spéciale

CERTIFICAT

Je soussignée, NICOLE DROUIN, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment livré aux membres du conseil conformément à la loi.


NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

2003-12-439

SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 30, d'ouvrir la séance spéciale du 15 décembre 2003.

2003-12-440

SUJET: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU 15 DÉCEMBRE 2003

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 15 décembre
2003.

2003-12-441

SUJET: ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR L'ANNÉE
FISCALE 2004

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget d'opération pour l'année fiscale 2004, comme
suit:

Budget 2004

RECETTES

TAXES	10 486 200 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	386 800 \$
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES	1 526 100 \$
TRANSFERTS	146 500 \$
TOTAL	<u>12 545 600 \$</u>

AFFECTATIONS

Surplus 137 000 \$

TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS 12 682 600 \$

DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 464 100 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 602 900 \$
TRANSPORT	1 596 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	3 126 500 \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	336 500 \$
LOISIRS ET CULTURE	1 434 100 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	3 111 800 \$
TOTAL	<u>12 671 900 \$</u>



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

AFFECTATIONS	
Dépenses en immobilisations	10 700 \$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	<u>12 682 600 \$</u>

2003-12-442

SUJET: ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION 2004-2005-2006

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2004-2005-2006, tel que déposé, comportant quinze (15) projets et formant un total de 3 398 760 \$.

2003-12-443

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 744 - RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE
GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2004

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 744 - Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2004.

2003-12-444

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 745 - RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE COLLECTE,
TRANSPORT ET DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES
ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS RECYCLA-
BLES POUR L'ANNÉE FISCALE 2004

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 745 - Règlement décrétant le tarif pour le service de collecte, transport et disposition des ordures ménagères et de la collecte sélective des déchets recyclables pour l'année fiscale 2004.

2003-12-445

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 746 - RÈGLEMENT
POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SER-
VICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2004

Après lecture du règlement, il est



No de résolution
ou annotation

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 746 – règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2004.

2003-12-446

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2004 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2004 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 577A-2004 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2004 la quote-part de la Ville de Pin-court au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

2003-12-447

SUJET: ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577E-2004 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE SUR LA BASE DE LA SUPERFICIE DES BIENS-FONDS IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2004 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA S.Q.A.E.

Après lecture du règlement, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 577E-2004 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale sur la base de la superficie des biens-fonds imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2004 la quote-part de la Ville de Pin-court au service de la dette de la S.Q.A.E.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 19 h 50 et s'est terminée à 20 h 47.



No de résolution
ou annotation

2003-12-448

VILLE DE PINCOURT

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 20 h 50, de lever la séance spéciale du 15 décembre 2003.



MICHEL KANDYBA, MAIRE



NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE